

TIF

AMENAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDETOUR (RN 118, RD 446, RD218, RD 118, RD 35) COMMUNES D'ORSAY ET DES ULIS

DOSSIER DE DEMANDE DE DÉROGATION À L'ARTICLE L.411-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA DESTRUCTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES

H	Complément sur l'intérêt public majeur	09/06/2021	CD91	CD91	JHS
G	Prise en compte de la demande de compléments de la DRIEA	19/05/2021	JME	PCS	JHS
F	Modification calendrier mesures + ajout des lettres de garanties MC	02/12/2020	PCS	JHS	JHS
E	Prise en compte état zéro des mesures compensatoires 18/11/2020	18/11/2020	PCS	JHS	JHS
D	Prise en compte des remarques transmises par le CD le 10/08/2020	21/08/2020	PCS/JHS	JHS	JHS
С	Prise en compte des remarques de la réunion du 02/06/2020	01/07/20	PCS	JHS	JHS
В	B01	07/01/20	SDU	PCS	PCS
Α	A02	25/01/19	SDU	PCS	PCS
Indice	Objet de l'indice	Date	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par

TABLE DES MATIÈRES



ina. m – Juin .

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviro

ogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envi





AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

1.	PRÉAMBULE5	4.1.	Zone d'étude	41
2.	CADRE RÈGLEMENTAIRE ET OBJET DE LA DEMANDE	4.2.	Méthodes d'inventaire	41
		4.2.	1. Bibliographie	41
		4.2.	2. Investigations de terrain	41
	2.1.1. Principe d'interdiction de destruction d'espèces protégées	4.2.	Méthode d'inventaire de la flore et des milieux naturels	43
	2.1.2. Principaux textes applicables à la protection des espèces	4.2.	Méthodes d'inventaire de la faune	43
	 Eligibilité du projet à une dérogation à l'article L411-1 du Code de l'environnement 7 	4.3.	Méthode d'évaluation des enjeux écologiques	47
-	2. Identification du demandeur	4.3.	Outils de bio-évaluation	47
	3. Justification des espèces retenues pour la présente demande de dérogation8	4.3.	Définition du niveau d'enjeu écologique	49
	2.3.1. Espèces floristiques	4.4.	Espaces naturels soumis à inventaire ou bénéficiant de protection réglementaire	50
	2.3.2. Avifaune	4.4.	1. Sites Natura 2000	50
	2.3.3. Mammifères	4.4.	 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) 	57
	2.3.4. Reptiles	4.4.	Réserves naturelles nationale (RNN) et régionale (RNR)	59
	2.3.5. Amphibiens	4.4.	Espaces Naturels Sensibles (ENS)	60
	2.3.6. Insectes	4.4.	5. Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse	60
2.	4. Formulaires CERFA	4.5.	Continuités écologiques	62
3.	PRÉSENTATION DU PROJET, DE SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET DE SA	4.5.	Corridors écologiques, Trame Verte et Bleue	62
JUS	TIFICATION	4.5.	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France	63
3.	Aménagement actuel et problèmes constatés	4.5.	Les réservoirs de biodiversité en lle-de-France	63
3.	Justification de l'intérêt public majeur du projet	4.5.	4. Sous trames, corridors écologiques et continuums de la Trame Verte et Bleue d'Ile-o	je-
	3.2.1. Un nœud routier stratégique dans l'évolution socio-économique de l'Essonne	Frai	nce 63	
	3.2.2. Un nœud routier en situation de congestion	4.5.	5. Trame Verte et Bleue au niveau de l'aire d'étude	63
	3.2.3. Un nœud routier non prévu pour les circulations douces	4.6.	Habitats naturels	67
	3.2.4. Un nœud routier accidentogène	4.6.	Habitats naturels et cortèges floristiques des formations aquatiques	67
	3.2.5. Un nœud routier accidentogène	4.6.	 Habitats naturels et cortèges floristiques caractéristiques des zones humides	68
	3.2.6. Un projet d'aménagement présentant un intérêt public majeur en termes de sécurité. 29	4.6.	Habitats naturels et cortèges floristiques des milieux ouverts	70
3.	3. Objectifs du projet	4.6.	Habitats naturels et cortèges floristiques des milieux boisés	71
3.	Variantes envisagées et analyse des solutions alternatives	4.6.	Synthèse des habitats naturels recensés	75
	3.4.1. Variante A, nommée variante « vers le sud »	4.7.	Flore remarquable.	76
	3.4.2. Variante B, nommée variante « échangeur à lunettes »	4.8.	Flore invasive.	77
	3.4.3. Comparaison des variantes vis-à-vis de l'environnement	4.9.	Avifaune	79
3.	La concertation engagée avec les acteurs locaux	4.9.	Cortège des milieux boisés	83
3.	6. Projet retenu	4.9.	Cortège des milieux buissonnents, friches et lisières	83
4.	LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES41	4.9.	-	
_				-



Ind. H – Juin 2021



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Contract of the last			
4.9.4.	Cortège des milieux anthropiques	84	5.4.12. Cortège des milieux anthropiques
4.9.5.	Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts		5.5. Identification des impacts sur les mammifères terrestres
10. M	Aammifères (hors chiroptères)	86	5.5.1. Ecureuil roux (Sciurus vulgaris)
11. C	Chiroptères	87	5.5.2. Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)
	Diversité spécifique et activité		5.6. Identification des impacts sur les chiroptères
4.11.2.	Gites	87	5.6.1. Présentation des espèces
12. R	Reptiles	89	5.6.2. Analyse des impacts bruts
13. A	mphibiens	90	5.6.3. Analyse des impacts résiduels
14. E	ntomofaune	92	5.7. Identification des impacts sur les reptiles
4.14.1.	Lépidoptères rhopalocères	92	5.7.1. Présentation des espèces
4.14.2.	Odonates	95	5.7.2. Analyse des impact bruts
4.14.3.	Orthoptères	97	5.7.3. Analyse des impacts résiduels
4.14.4.	Coléoptères saproxyliques	98	5.8. Identification des impacts sur les amphibiens
15. S	Synthèse des enjeux écologiques	100	5.8.1. Présentation des espèces
ANIALV	SE DES IMPACTS DU PROJET SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES CONCER	NÉEC	5.8.2. Analyse des impacts bruts
	MANDE ET MESURES ASSOCIÉES		5.8.3. Analyse des impacts résiduels
	thode de définition des impacts		5.9. Identification des impacts sur les insectes
	finition des impacts liés au projet		5.9.1. Oedipode turquoise (Oedipoda caerulescens)
	ntification des impacts ses au projet		5.9.2. Analyse des impacts bruts
5. Iuei 5.3.1	Présentation de la Drave des murailles (Draba muralis)		5.9.3. Analyse des impacts résiduels
5.3.2.	Analyse des impacts bruts		6. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION
	Analyse des impacts résiduels		6.1. Mesures d'évitement
	ntification des impacts sur l'avifaune		6.2. Mesures de réduction.
5.4.1.	Cortège des milieux boisés		6.2.1. Mesure de Réduction n°1 (MR1) : Adaptation des périodes de travaux préparatoires
5.4.2.	Bouvreuil pivoine (Pvrrhula pvrrhula)		6.2.2. Mesure de Réduction n° 1 (MR1) : Masures générales et prise en compte des espé
5.4.3.	Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus)		sensibles en phase chantier
5.4.4.	Espèces communes du cortège des milieux boisés		6.2.3. Mesure de réduction n°3 (MR3) : Précautions en faveur des chauves-souris q
5.4.5.	Cortège des milieux buissonnants, friches et lisières		l'organisation des travaux
5.4.6.	Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)		6.2.4. Mesure de réduction n°4 (MR4) : Mise en place de barrières à amphibiens en ph
5.4.7.	Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus)		6.2.4. Mesure de reduction n 4 (MR4) , mise en place de partieres à amphibiens en pri chantier 165
5.4.8.	Fauvette des jardins (Sylvia borin)		6.2.5. Mesure de réduction n°5 (MR5): Valorisation et gestion écologique des délaissé
	Accenteur mouchet (Prunella modularis) et Hypolais polyalotte (Hippolais poly		dépendances vertes
J.7. d.	123	giond)	6.2.6. Mesure de réduction n°6 (MR6) : Prise en compte des espèces végétales exotion
E 4 10	Espèces communes du cortège des milieux buissonnants, friches et lisières	126	envahissantes en phase chantier
	Especes communes du cortege des milieux buissonnants, friches et ilsieres Bouscarle de Cetti (Cettia cetti)		envanissames en phase chamier
p. 4. 11.	Douscarie de Cetti (Cettia cetti)	128	



INGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

	6.2.7.	'. Mesure de réduction n°7 (MR7) : Déplacement des stations de Drave des r	nurail
	(Drab	ba muralis)	1
	6.2.8.	. Mesure de réduction n°8 (MR8) : Mise en place de clôture petite faune définitiv	e le lo
	de l'in	nfrastructure	1
7.	SYNT	THÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS SUR LA FLORE ET FAUNE ET IDENTIFI	CATIO
DE	S BES	OINS DE COMPENSATION	1
7	.1. D	Définition du besoin de compensation par guilde	1
7	.2. S	Synthèse des impacts du projet et justification des besoins de compensation	1
8.	MESU	URES DE COMPENSATION ET DE SUIVI	1
8	.1. N	Mesures compensatoires	1
	8.1.1.	. Mesure compensatoire n°1 (MC1): Compensation qualitative des fou	ırrés
	boise	ments	1
8	.2. N	Mesures de suivi	1
9.	MESU	URE D'ACCOMPAGNEMENT	1
g	.1. N	Mesure d'accompagnement n°1 (MA1) : Désartificialisation de la plateforme bitumée	1
10.	PI /	ANNING DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET ESTIMATION DES COÛTS	
	01	Planning de mise en œuvre des mesures de réduction et de compensation	
	0.1.	Estimation des coûts liés aux mesures mises en place	
		DICLUSION	
11.	CO	ONGLUSION	1





d. H – Juin 2021

1 PRÉAMBULE

Le présent dossier porte sur la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées au titre de l'article I 411-1 du code de l'Environnement dans le cadre du projet d'aménagement des diffuseurs des Ulis et de Mondétour sur les communes des Ulis et d'Orsay (91)

L'aménagement des diffuseurs des Ulis et de Mondétour consiste à modifier la configuration des échanges locaux avec la RN 118 et la voirie locale (RD446, la RD35 et la RD118), afin de fluidifier le trafic routier local.

Les deux échangeurs de Mondétour et du Ring se complètent, dans le sens où Mondétour n'est qu'un demi-échangeur. Le projet optimise la complémentarité de ces deux échangeurs, dans le but de mieux répartir les flux.

L'enquête publique du projet d'aménagement des diffuseurs des Ulis et de Mondétour réalisée en février/mars 2007 a abouti à une Déclaration d'Utilité Publique du projet en date du 10 mars 2008.

Le projet a fait l'objet d'un dossier de déclaration « loi sur l'eau » ainsi que d'un dossier de

2. CADRE RÈGLEMENTAIRE ET OBJET DE LA DEMANDE

2.1. Rappel de la réglementation

2.1.1. Principe d'interdiction de destruction d'espèces protégées

La réglementation française pour la préservation de la biodiversité repose sur le code de l'environnement, et notamment sur :

- le titre 1er (protection de la faune et de la flore) du livre IV de la partie législative (art. L.411-1
- le titre 1er (protection de la faune et de la flore sauvage) du livre IV de la partie règlementaire (art. R. 411-1 et suivants).

Adopté en 2000 (JORE 21 sentembre 2000), le code de l'environnement reprend les dispositions de la loi nº 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature codifiées en 1989 dans le Livre Il du code rural relatif à la protection de la nature. Cette réglementation décline en droit français la réglementation communautaire (directives dites « giseaux » et « Habitat/faune/flore » de l'Union Européenne) et internationale (conventions, en particulier la convention de Berne)

Afin d'éviter la disparition d'espèces animales et vénétales un certain nombre d'interdictions sont édictées par l'article L. 411-1 du code de l'environnement, qui dispose que

- « 1 Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées sont interdits
- 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'anlèvement la perturbation intentionnelle la naturalisation d'animaux de ces espèces ou nu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente leur vente ou leur achat :
- 2º La destruction la coupe la mutilation l'arrachage la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de laurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel :
- 3º La destruction l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales
- 4° La destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant ainsi que les premières activités humaines et la destruction ou l'enlèvement des fossiles présents sur ces sites
- II Les interdictions de détention édictées en application du 1° ou du 2° du Lne portent pas sur les spécimens détenus réquilièrement lors de l'entrée en viqueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils annartiennent »

Les espèces concernées par ces interdirátions sont fivées par des listes nationales, prises par arrêtés conjoints du ministre chargé de la protection de la nature et du ministre chargé de l'agriculture, soit. lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes (article R. 411-1 du code de l'environnement), et éventuellement par des listes régionales

L.411-1 du 용

쁑

Code

AMÉNAGEMENT DES DIEEUSEURS DES ÎU IS ET DE MONDÉTOUR

INGÉROP

KINGÉROP

2.1.2. Principaux textes applicables à la protection des espèces

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante

Tableau 1: Synthèse des arrêtés de protection de la faune et de la flore applicables sur l'aire d'étude

Groupes	Arrêtés de protection de l	la faune et de la flore		
Groupes	National	Régional		
Flore	Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié par l'arrêté du 31 août 1995) fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.	Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale (version consolidée au 8 octobre 2008).		
Insectes	Arrêté du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.	Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale (Version consolidée au 19 avril 2007).		
Reptiles- Amphibiens	Arrêté du 19 novembre 2007 modifant Tarrêté du 22 juillet 1990 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ansamble du territoire et les modalités de leur protection. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des appleces de verifiché protégées menaudes d'extinction en France et dont l'aire de réparation excéde le territoire d'un département.	-		
Poissons	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire national. Arrêté du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères.	-		

Mollusques	Arrêté du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du	
continentaux	7 octobre 1992 fixant la liste des mollusques	-
Continentation	protégés en France.	
	Arrêté du 29 octobre 2009 modifiant l'arrêté	
	du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux	
	protégés sur l'ensemble du territoire et les	
	modalités de leur protection.	
Oiseaux	Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des	-
	espèces de vertébrés protégées menacées	
	d'extinction en France et dont l'aire de	
	répartition excède le territoire d'un	
	département.	
Mammifères	Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant	
terrestres	l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des	-
	mammifères protégés sur l'ensemble du	
	territoire et les modalités de leur protection.	
	Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des	
Chiroptères	espèces de vertébrés protégées menacées	-
	d'extinction en France et dont l'aire de	
	répartition excède le territoire d'un	
	département.	

oqation à l'article L.411-1 du Code de l'Envi de demande de dére Dossier (

KINGÉROP

e présent projet répond aux conditions d'éligibilité nécessaire à une dérogation à l'article L411-1 du

Les autorisations de destruction d'espèces protégées présentent toutes un caractère exceptionnel, puisque l'interdiction est la règle (code de l'environnement, art. L. 411-1).

Toutefois, l'article L. 411-2 du code de l'environnement décliné par l'article R.411-6 prévoit la possibilité d'autorisations préfectorales de prélèvement d'espèces à titre exceptionnel et dérogatoire à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

2.1.3. Eligibilité du projet à une dérogation à l'article L411-1 du Code de

L'article L.411-2 précise les deux conditions pour lesquelles la demande de dérogation aux interdictions se justifie et énonce les 5 motifs d'éligibilité d'un projet à une dérogation à la réglementation nationale relative aux espèces protégées :

- « 4° La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, [peut être accordée] à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante [...] et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des
- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement
- d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée. la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens. »

ode de l'Environnement

- Le projet présente un intérêt public : le projet a été déclaré d'utilité publique en date du 10 mars 2008, la DLIP de l'opération a été prorogée jusqu'au 9 mars 2018 et a été transférée au profit du Département par arrêté préfectoral du 9 juin 2016
- Il n'existe nas d'autres solutions permettant d'éviter la destruction d'espèces protégées : solution d'aménagement retenue permet de minimiser les incidences sur les habitats d'espèces protégées (cf. chapitre « 3. Présentation du projet de ses principales caractéristiques et de sa justification »)
- Le projet ne quit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées grâce à l'intégration de mesures d'évitement de réduction et de compensation des impacts (cf. chanitre « 5. Analyse des impacts sur les espèces protégée concernées par la demande et mesures associées »)

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Tableau 2: Justification des espèces floristiques retenues dans la demande de dérogatio

-				
7	W	oh	46	
	LE 00		MENT	

Identification du demandeur

Conseil départemental de l'Essonne Hôtel du département - Boulevard de France 91012 EVRY

2.3. Justification des espèces retenues pour la présente demande de dérogation

L'aire d'étude du projet a fait l'objet d'un inventaire écologique détaillé (cf. chapitre 4. Les enjeux écologiques).

Parmi l'ensemble des espèces protégées présentes ou potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude, les impacts résiduels du projet ont été évalués en prenant en considération les mesures d'évitement et de réduction intégrées au projet. Le détail de cette analyse est présenté au chapitre 5. Analyse des impacts du projet sur les espèces protégées concernées par la demande et mesures

Les chapitres ci-après expliquent la nécessité ou non de retenir les espèces protégées précédemment évoquées.

2.3.1. Espèces floristiques

Le tableau suivant présente les espèces floristiques protégées retenues dans le cadre de la présente demande de dérogation :

Espèce	Enjeu écologique	Justification	Nécessité d'une dérogation		
	ecologique		Habitat	Individu	
Drave des murailles (Draba muralis)	Fort	Destruction de stations sur les talus de la RN118 au nord du diffuseur de Mondétour	1	Oui	

2.3.2. Avifaune

Le tableau suivant présente les espèces d'oiseaux protégées retenues dans le cadre de la présente

Tableau 3: Justification des espèces d'oiseaux retenues dans la demande de dérogation

Espèce	Enjeu écologique	Justification	Nécessité d'une dérogation		
	ecologique		Habitat	Individu	
Cortège des milieux bois	sés :				
Bouvreuil pivoine (Pyrrhula pyrrhula)	Fort	Adaptation des périodes de travaux pour éviter la destruction d'individus et de nichées ; Destruction d'habitats de reproduction (boisements).	Oui	Non	

킁

inde de dérogation à l'article L.411-1



Autres espèces protégées liées aux

caudatus)

Mésange bleue

(Parus palustris) Pic vert (Picus viridis) Pouillot véloce (Phylloscopus collybita) - Rossignol philomèle . megarhynchos) - Rougegorge familier (Erithacus rubecula) - Troglodyte mignon (Troglodytes troglodytes)

- Mésange charbonnièr (Parus major) Mésange nonnette

Buse variable (Buteo - Coucou gris (Cuculus Epervier d'Europe (Accipiter nisus) - Grimpereau des jardin (Certhia brachydactyla Mésange à longue queue (Aegithalos

Espèce	Enjeu	Justification	Nécess déro	ité d'un gation
	écologique		Habitat	Indivi
Cortège des milieux bui	ssonnants, frich	es et lisières :		
Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)	Fort		Oui	No
Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus)	Modéré		Oui	No
Fauvette des jardins (Sylvia atricapilla)	Modéré	Adaptation des périodes de	Oui	Nor
protégées liées aux milleux buissonnants : - Accenteur mouchet (Prunella modularis) - Fauvette à tête noire (Sylvia artricapille) - Fauvette grisette (Sylvia communis) - Hypolais polyglotte (Hippolais polyglotta)	Faible	travaux pour éviter la destruction d'individus et de nichées ; Destruction d'habitats de reproduction (fourrés).	Oui	Noi
Cortège des zones hum	ides et milieux a	quatiques :		
Bouscarle de Cetti (Cettia cettia)	Fort	Adaptation des périodes de travaux pour éviter la destruction d'individus et de nichées ; Destruction d'habitats de reproduction (fourrés associés à une phragmitale).	Oui	Nor

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environn

Habitat Individ

Non

Adaptation des périodes de

travaux pour éviter la

destruction d'individus et de

reproduction (boisements).

Espèce	Enjeu	Justification	Nécessité d'une dérogation	
	écologique		Habitat	Individu
Cortège des milieux anti	ropiques :			
Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)	Fort	Adaptation des périodes de travaux pour éviter la destruction d'individus et e niches ; Destruction d'habitats de reproduction (boisements et haies en milieu urbain).	Oui	Non
Serin cini (Serinus serinus)	Fort		Oui	Non
Verdier d'Europe (Carduelis chloris)	Fort		Oui	Non
Autres espèces protégées liées aux milieux anthropiques : - Moineau domestique (Passer domesticus) - Pinson des arbres (Fringilla coelebs)	Faible		Oui	Non

Le tableau suivant présente les espèces de mammifères protégées retenues dans le cadre de la présente demande de dérogation :

Tableau 4: Justification des espèces de mammifères retenues dans la demande de dérogation

Espèce	Espèce Enjeu Justification écologique		Necessite d'une dérogation	
	ecologique		Habitat	Individu
Ecureuil roux (Sciurus vulgaris)	Faible	Risque de destruction d'individus pendant les travaux ;	Oui	Oui
Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)	Faible	Destruction d'habitats favorables à la reproduction (boisements).	Oui	Oui
Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)	Modéré	Destruction d'habitats de	Oui	Non
Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii)	Faible	(boisements, notamment chemins forestiers);	Oui	Non
Murin à moustaches (Myotis mystacinus)	Faible		Oui	Non
Oreillard gris (Plecotus austriacus)	Faible	potentiels	Oui	Non

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

2.3.4. Reptiles

Le tableau suivant présente les espèces de reptiles protégées retenues dans le cadre de la présente demande de dérogation

Tableau 5: Justification des espèces de reptiles retenues dans la demande de dérogation

Espèce	Enjeu	Enjeu Justification dérogation		
	ecologique		Habitat	Individu
Coronelle lisse (Coronella austriaca)	Modéré	Risque de destruction d'individus pendant les travaux ;	Oui	Oui
Lézard des murailles (Podarcis muralis)	Faible	Destruction d'habitats de repos et favorables à la	Oui	Oui
Orvet fragile (Anguis fragilis)	Faible	reproduction (fourrés, lisières).	1	Oui

2.3.5. Amphibiens

Le tableau suivant présente les espèces d'amphibiens protégées retenues dans le cadre de la présente demande de dérogation :

Espèce	Enjeu Justification		Nécessité d'une dérogation	
	ecologique		Habitat	Individu
Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus)	Faible	Aucun habitat terrestre ou aquatique impacté par le projet : pas de destruction d'individus à prévoir.	ľ	Non
Grenouille agile (Rana dalmatina)	Faible	Risque de destruction d'individus en phase terrestre pendant les travaux ;	Oui	Oui
Rainette verte (Hyla arborea)	Modéré	Destruction d'habitats terrestres (Boisements, fourrés);	Oui	Oui
Triton palmé (Lissotriton helveticus)	Faible	Aucun habitat de reproduction (mare) impacté par le projet.	1	Oui

KINGÉROP

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environne

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Le tableau suivant présente les espèces d'insectes protégées retenues dans le cadre de la présente demande de dérogation :

Tableau 7: Justification des espèces d'insectes retenues dans la demande de dérogation

Espèce	Enjeu	Enjoy		ssité d'une rogation	
	ecologique		Habitat	Individu	
		Aucun habitat de			
		reproduction (Fourrés à		Non	
Flambé	E-24	prunelliers) n'est impacté par			
(Iphiclides podalirius)	Faible	le projet : pas de destruction	,		
		de pontes ou de larves à			
		prévoir.			
Œdipode turquoise		Projet impactant un site où			
	Faible	l'espèce est présente : risque	,		
(Oedipoda	Faible	de destruction d'individus en	,	Oui	
caerulescens)		phase travaux.			

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviror

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviro

2.4. Formulaires CERFA

POUR LA DESIRIZATION (VALUERATION OU LA DEGRADATION

POUR LA DESIRIZATION (VALUERATION OU LA DEGRADATION

DE SITES DE REPRODUCTION OU PARSE DE REPUS D'AVAILUS PERSONES AMMALES PROTEGEES

The da la his fluid automation de desirization des designation

André is 19 desirization des conference desirization des designations.

	OTHE IDENTITE
	Nom et Prénom : Dénomination (sour les cersonnes montes): Conseil décartemental de l'Essoure.
Si .	Commission (pour les personnes investiges) (combine adapterprisesse de l'apporter Nom et Préson de mandations (e) le cas échients. Adresse: Hôtel du département, Boulevard de Prance. Commisse. EVRY Code motaté (6012)
	Nature des attribés. Aménagement des diffuseurs des Uls et de Mondétour (RN118, RD445, RD218, RD118, RD30 Qualification

Non comman	Description (1)	
81 Bowreal pivoine		
Portula curctulai	Cf. Chapitre 5.4. Identification des impacts sur l'avifaune	
cortége des milieux boisés	45.4.1. Cortège des milieux boisés 5.4.2. Rouvrouil payane	
(CT 2.3.2 Expèces retenues dans le cad de la demande de dérocation - Aufaune) EST incide melodieure		
	4	
(Cardelis cannatina) PA Pruder fire	4	
Ethylososous tochilusi	Cf. Chapitre 5.4. Identification des impacts sur l'avifaune 5.4.3. Cortège des milieux buissonnants. friches et ésières	
S Fauvette des jardins	-6.4.4 Lingtle mélodieuse	
(Sylvia atticacilla)	5.4.5. Poullist this s daS.4.6. Fauvelle des jardins	
36 Autres espèces d'oiseaux protégées o cortège des milieux buissonnents, friches nations		
(Cf. 2.3.2 Espèces retenues dans le cadi de la demande de dérogation Avillaune)	1	
B7 Envisoade de Cetti	Cf. Chapitre 5.4. Identification des impacts sur l'avifaune	
Cetta cetta:	5.4.7. Bouscario de Coto	
BS Chardonneret élégant		
Caroladia caroladia	1	
89 Serin city		
(Sediaus seriaus)	The second second second second second second	
B10 Verder d'Europe	Cf. Chapitre S.4. Identification des impacts sur l'avifaune –6.4.8. Cortège des milieux anthropiques	
Cardesia cNorio)	-p.v.o. Consiger data misseum antifropiques	
E11 Aufres espèces d'eiseaux protégées d cortége des milieux anthropiques	cadre	
(Cf. 2.3.2 Espèces retenues dans le cadi		

B12 Ecureuil roux	CF. Chapitre S.S. Identification des impacts sur les mammifères terrestr 6.5.1. Ecureuil roux	
(Solution telegrate)		
B13 Honocon d'Europe	Cf. Chapitre 5.5. Identification des impacts sur les manimiféres terrestres	
(Eddacosis europaeus)	5.5.2. Hérisson d'Europe	
B14 Pipistrelle commune		
(Plaistrellus papistrellus)		
815 Pipistrelle de Kuh		
(Elastrellus kubli)	Cf. Chapitre 5.6. Identification des impacts sur les chiroptères	
B16 Murin à moustaches		
(Motis raptacinus)		
B17 Orellard gris		
(Plecatus austriacus)		
820 Coronelle lisse		
(Concelle austrians)		
621 Lézard des muralles	Cf. Chapitre 5.7. Identification des impacts sur les reptiles	
(Podanio murafo)		
B18 Rainette verte		
(Hyle artoma)		
B19 Grenouille agile	Cf. Chapitre 5.8. Identification des impacts sur les amphibiens	
(Rang dalmotina)		

Protection de la faune ou de la flore		Prevention de dommages aux forêts	
Sauvelage de spécimens	B	Prévention de dommage aux eaux	- 0
Conservation des habitats	8	Prévention de dommages à la propriété	
Etude écologique	m	Protection de la santé publique	100
Etude scientifique autre	III	Protection de la sécurité publique	
Prévention de dommages à l'élevage		Motif d'intérêt public maieur	100
Prévention de dommages aux pêcheres		Detention en petites quantités	
Prévention de dommages aux cultures		Autres	
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opén	stion, l'objectif, les	résultats assendus. Is povée locale, régionale ou natio	naic
		272	
21 chapitre 2. Cadre réclementaire et obier de la dem	ande		

Altération	8	Préciser
Depreciation	m.	

Preciser Indenieur spécialisé et diplômé en écologie (Sac + S)

Autre formation

INGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

La loi nº 16-1° du 6 projer rolls madou à rintermatique, aux fichiers et aux l'égales propriée aux connées nominateurs protes cans ce leursulaire. Elle garants un tent d'acces les de teatification pour ous dermace aucres des

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviror

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environr

13

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

		Tible I du line ty du code de ranvinomente 19 Notrer 2007 faatt ee conditions de demande et d'in c11-2 du code de l'onvinoment portant sur des espac	truction des dérogations
	OTRE EXENTITE		
	Nom et Prénom du mandataire (le ca Adresse Hotel du départe Commare, EURY Code postal : 91012 Nature des activitée : Antériagement Qualification	ment, Doublevard de France des diffuseurs des Ulis at de Mandiétour (Rhi	
10	JELS SONT LES SPECIMENS CONC		
	Nom scientifique Nom construe	Quartité	Description (1)
	B01 Hersson d'Europe	Cf. Chapitre 5.5. Identification	des impacts sur les mammiféres terrest
	(Estaceus europaeus)	5.5.2. Hérisson d'Europe	
	B02 Coronelle lisse		

Non constun	23700	Description (1)		
B01 Herisson d'Europe	Cf Chapter 5.5 Identification	on des impacts sur les mammiféres terres		
(Essaggs europaeus)	5.5.2 Hérisson d'Europe			
B02 Coronelle lisse				
(Coronnila austriaca)				
903 Lézard des murailles	Cf. Chapitre 5.7. Identification des impacts sur les reptiles			
(Podecis mirals)				
B04 Orvet fragile				
(Anguis frants)				
B05 Rainette verte				
(Hyda asbassa)				
906 Grenoulle agile	Cf. Chapitre 5.8. Identification	on des impacts sur les amphibiens		
(Rana dalmatica)				
B07 Teton palmé				
(Liscotrdon belonitos)				
(1) today de tokolment sear No.	es cariguen			

(1) neure des spécimens, sexe, signes persouven			
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures	
Savvetage de spécimens	X	Prévention de dommages aux forêts	
Conservation des habitats	10	Prévention de dommage aux eaux	B
Inventaire de population	B	Prévention de dommages à la propriété	
Etude écréditalogique	-	Protection de la santé publique	- 11
Etude génétique ou biometrique	B	Protection de la sécurité publique	- 1
Etude scientifique autre	B	Most dinterit public majour.	×
Prévention de dommages à l'élevage	<u> </u>	Detector on potitos quantitios	- 1
Prevention de dommages aux péchenes	П	Autres	
enciser l'action conservain dans incumin s'execut l'opes	ston Tobinotif In	présultats attendus, la conde locale, récionale ou nati	onein :

Préciser
Préciser Ingénieur spécialisé et diplômé en écologie (Bac + 5)

INGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

* cocher les causes comesgondarties

Dossier de demande de dérogation à l'article L,411-1 du Code de l'Envirol

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environne

15

INGÉROP

INGÉROP

Nº 13616781

er les personnes moreles). Conseil départemental de l'Essonne i mandataire (le cos échéant). . Piòtel du département, Boulevand de France

ELS SONT LES SPECIMENS CON			
Non commun	Quantite	Description (1)	
B01 Ecureui roux		cation des impacts sur les mammifères ten	
(Scoupus volgans)	S.S.1. Ecureuil roux		
B02 Horisson d'Europe	Cf. Chapitre 5.5. Identification des impacts sur les mammifères te		
Espaceus europaeus)	5.5.2. Hérisson d'Europe		
BC3 Coronelle lisse			
(Commelle asstraca)			
BC4 Lézard des murailles	Cf. Chapitre 5.7: Identification des impacts sur les reptiles		
(Flodania muralis)			
B05 Orvet fragile			
(Angure trapilis)			
806 Rainette verte			
(Hylir arthornal)			
B07 Grenoville agils	Cf. Chapitre 5.8. Identifi	ication des impacts sur les amphibiens	
(Runa dalmotina)			
BG8 Tinton palmé			
(Lissolatan belvetous)			
BD9 Dedicade turquaise	Cf. Chapitre 5.9. Identif	ication des impacts syr les insectes	
(Ceolooda caenalescent)	5.9.1. Cadicade turquoise		

Cf. disacitive 2. Cadre nigrementaire et riblet de la demande

re temporaire and constitue de constitue de

INGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

ismée : D. Chapitre S. Analyse des impacts du projet sur les espèces protégées et mesures associées ; Chapitre 6. Mesures d'évitement et de réduction ; Chapitre B. Mesures de compénsation et de suivil sur papier fors

*cooner les cases consspondantes

Dossier de demande de dérogation à l'article L,411-1 du Code de l'Environ

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environne

17

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

No. il e Notice :

Monimissioni pur le primarre simplesi) : Consel disperimental del (Essonne tom el Roma (Roma (Assaulta)) :

Somi el Roma (Roma (Assaulta)) : Consel disperimental (Southerna (Assaulta)) :

Consel : Con VIPERATION Quantité

67 Bosscarte de Cetti (Cettis cetta) 53 Chardonnerel élégant 53 Chardonnerel elegant (Cartholis cardonis) 59 Seria gig. (Serinus serious) 818 Ventier d'Europe

Cf. Chapitre 5.5, Identification des impacts sur les manimiféres terrestres 5.5.1. Ecureul roux Cf. Chapitre 5.5. Identification des impacts sur les mantmiféres terresti 5.5.2. Héritage d'Europa (Piecolus austracus) (Coromile austriace) B19 Lézard des muralle (Lisaptotos balvaticus

19

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environner

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Modellès de compte rendu des poérations à réaliser: Suivis écologiques - Cf. Chaptera 8. Nasques du companyation et de lauvi

| CARRECT ST LA GUAL II MATERIO DES PLANCARS SI CIANDIZES DE L'EXPANTANT
formation relation en tablique armania
Pelosier	Pelosier	Pelosier	Pelosier	
Pelosier	Pelosier	Pelosier	Pelosier	
Pelosier	Pelosier	Pelosier	Pelosier	Pelosier
Pelosier	Pelosier	Pelosier	Pelosier	Pelosier
Pelosier	Riegons administratives (le-de-France Departments : Essonne (91) Cantons Commune : Les Ulis, Onlay atmico. Cf. Chapitre S. Analyse des impacts du projet sur les espèces prorégiées et mesures associées ; Chapitre 6. Mosure d'évisement et de réduction ; Chapitre 6. Mesures de compensation et de suivi Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environneme			

INGÉROP

Ind. H - Juin 2021 18 INGÉROP

DEMANDE DE DEROGATION PORS L'ARRACHAGE
L'ENLEVERENT MIACIENTEDE:

Titre I du livre hi du code de renvisionitement.
Anidal du 19 devine gour finant est conditions de sensore et directución des dérogations
settes au 2° de litarios L. 411-0 du code de renvisionisment contrat o est de code una la seu de

most dec Afficación des Liss et de Mandélina (Phillis RDAM ROTTE ROTTE ROTTE

native continue on horocole valuation. ⊠ Preciser to

INGÉROP

unde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environ

Dossier de der

21

de l'Envi

Code

de demande de dérogation

Dossier

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DISSISSISSISSISSES EN EN MONDÉTOUR

3.2.1. Un nœud routier stratégique dans l'évolution socio-économique de

otamment celui du Parc d'activité de Courtabœuf et du Plateau de Saclay, situé plus au Nord et ors de la zone d'étude, considéré comme l'un des sites regroupant la plus importante concentratio s'achèvera en 2032 ; il porte sur la création de 2,1 millions de mètres carrés bâtis. C'est aujourd'hui e plus vaste projet urbain européen en cours de réalisation (663 ha). Le secteur du Ring des Ulis fait d'ailleurs partie du périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Paris-Saclay.

un pôle économique francilien majeur. Ce parc d'activité emploie aujourd'hui près de 25000 personnes dans plus de 1 200 entreprises et constitue l'un des principaux pôles d'emplois du rement. Il reçoit quotidiennement plus de 12 000 personnes (chiffres de 2016). Ce parc tertiaire onnait de nombreux projets de développement (Grand Dôme, extensions...) et est inscrit co

Enfin une croissance démographique est à noter sur ce territoire, à lier avec la croissance économique décrite ci-avant. L'Essonne est le département francilien qui a connu la plus forte croissance démographique entre 2011 et 2016 avec la Seine-Saint-Denis. L'évolution annuelle moyenne de population du Territoire d'Action Départementale (TAD) Nord-Ouest de l'Essonne, où si situe le Ring, est projetée à entre 0,7 et 0,9% à horizon 2040. Cette moyenne est supérieure à celle de l'ensemble de l'Essonne, qui se situe à entre 0,5% et 0,7% annuels. Le nord-ouest du département, autour du plateau de Saclay, contribuerait pour un tiers à cette croissance

Ces développements économiques et démographiques ont généré un nombre très important de ents sur l'ensemble des réseaux, entrainant de nouveaux échanges entre les voies rapides (A10 et RN118) et les voiries départements et communales. Le fonctionnement des échanges privilégiant à l'origine les mouvements de type Paris-Banlieue, s'est progressivement modifié au bénéfice des circulations internes à la grande couronne.

La configuration actuelle des échanges ne répond plus aux missions de dessertes locales. La saturation progressive des voies routières et la difficulté de communication (vers Évry, le hub multimodal de Massy ou le plateau de Saclay) sont ressenties comme un frein au développement

RN104-A10-RN118 transmis en 1995 à l'inspection générale du Ministère de l'Équinement, a mis en vidence une solution d'aménagement pour la desserte du pôle de Courtabœuf. C'est sur cette base et la prise en compte des remarques faites par la Direction des Infrastructures et des Transports (DIT) de la Direction Régionale de l'Équinement d'Ile de France en mai 1995, et notamment concernant la révision du Ring des Ulis, que le présent dossier a été établi

L'opération d'aménagement du Ring des Ulis, de la RN118 et du carrefour de Mondétour est inscrite au Schéma Directeur Local du Nord-Centre-Essonne, approuvé le 9 sentembre 1998. La commande de l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) a été effectuée par la Direction des Routes le 30 avril 1999. La maîtrise d'ouvrage à ensuite été transférée au Département de l'Essonne par convention le 28 décembre 2011, L'opération est ensuite inscrite au Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris-Saclay Territoire Sud*, adopté en janvier 2012.

Afin d'améliorer l'attractivité des nôles de développement urbain et économique de la région l'opération a été inscrite une première fois au XIIème contrat de plan État-Région (CPER) 2000-2006 d'Ille-de-France dans le cadre des aménagements routiers comprenant à la fois des élarnissements de voies existantes et des échangeurs. Elle est réinscrite au XIVème CPER 2015-2020 et est en ce sens conforme au Schéma Directeur d'Illa-da-France (SDRIF) approuvé la 18 octobre 2013

23

Code de l'Enviro

demande de dérogation à l'article L.411-1 du

용

Dossier

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

3. PRÉSENTATION DU PROJET, DE SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET DE SA JUSTIFICATION

3.1. Aménagement actuel et problèmes constatés

La RN118 est un important itinéraire de pénétration vers l'ouest parisien à partir de l'autoroute A10. Elle assure, par ailleurs, la continuité de la Francilienne.

Les diffuseurs des Ulis et de Mondétour sont situés à l'extrémité sud de la RN118, à proximité de la ionction entre la RN118 et l'A10.

Le diffuseur des Ulis représente le principal accès au parc d'activités de Courtabosuf. Il permet la ionction de la RN118 avec la RD446. la RD35 et la RD118. Il est constitué d'un anneau au-dessus de la RN118 où viennent se raccorder les différentes voiries, ainsi que les bretelles de la RN118. Le diffuseur de Mondétour est un demi-échangeur tourné vers le nord qui ne permet pas les mouvements depuis le sud. A l'ouest, la bretelle de sortie de la RN118 vient se raccorder à un carrefour giratoire géré par des feux. Et à l'est, un carrefour en « Y » gère les mouvements depuis le

La forte concentration d'entreprises et d'emplois sur le secteur du parc d'activités de Courtabœuf engendre des difficultés de circulation. Compte tenu des importants flux d'usagers, les accès depuis l'autoroute A10 et de puis la RN118 présentent aujourd'hui des dysfonctionnements aux heures de pointe. L'afflux vers le parc d'activités, conjugué au trafic en transit sur l'A10 et la RN118, explique

La configuration particulière du Ring avec des bretelles en provenance de la RN118 se branchant à l'intérieur de l'anneau accentue les dysfonctionnements aux heures de pointe et n'assure pas une sécurité optimale pour les usagers.

3.2. Justification de l'intérêt public majeur du projet

d'aménagement des diffuseurs du ring des Ulis et de Mondétour a comme objectifs :

Amélioration de la sécurité routière y.c la sécurisation des mobilités douces Augmentation de la capacité pour faire face aux besoins croissant sur une zone en pleine

Amélioration des échanges entre la RN118 et la voirie locale et notamment répartition des trafics et meilleure lisibilité de l'itinéraire RN118

L'objectif est d'apporter les éléments justifiant une raison impérative d'intérêt public majeur, réciée en fonction de la nature du projet et compte tenu des intérêts économiques et sociaux en

En effet, pour qu'une dérogation aux mesures de protection prévues par l'article L. 411-1 du code de rvironnement puisse être délivrée, les dispositions de l'article L. 411-2, qui transposent en droit français les dispositions de l'article 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (dite « directive Habitats »), exigent la réunion de trois conditions :

- l'existence de l'un des motifs prévus par les a) à e) du 4° du 1 de l'article L. 411-2, parmi lesquels figure, au c), l'existence d'une raison impérative d'intérêt public majeur ;

- le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Le projet d'amélioration de l'aménagement existant des diffuseurs des Ulis et de Mondétour est basé sur la prise en compte des intérêts de santé et de sécurité publiques ainsi que des intérêts de nature

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

3.2.2. Un nœud routier en situation de congestion

Les conditions de circulation sur le secteur du Ring des Ulis et du diffuseur de Mondétour sont difficiles aux houres de nointe

Le matin, les flux convergent depuis le Sud. l'Ouest et le Nord vers la zone d'activités de Courtabœuf ce qui entraine d'importantes congestions sur le secteur. Les carrefours Ring des Ulis el giratoire Quest du diffuseur de Mondétour connaissent de fortes saturations. Sur le Ring, les aturations des entrées sont liées à l'intensité des flux mais également aux conditions d' au. Les entrées RD35, RD446 et bretelle depuis RN118 Sud accusent d'importantes file



entrée de la RN118 par la inte de l'autoroute o qui accroit la problématique depuis la RN118 Nord, les files d'attente atteignar difficultés son partie Est du diffuseur de re l'avenue des Tropique

dant un flux de retour de la zone d'activité de Courtabœuf, en particulier depuis la RD118 Est. Sur le Ring, l'entrée depuis la RD118 Est est saturée avec d'importantes files d'attente sur son aire. La branche depuis la RD446 Nord est également saturée tout comme la bretelle depuis



matin. Le giratoire Ouest du diffuseur de Mondétou RN118 Nord étant analogue matin. Sur le réseau vers le Sud s'opérant en

RN118 Nord dont les files

comme les difficultés sur A10 (barreau A126) ce qui agit comme des filtres de trafic. Des

3.2.2.2. Situation à terme

teur de Courtabœuf et du Plateau de Saclay est un territoire en forte ex des nombreux projets de logements et d'activités générateurs de déplacements. Aussi, les zones tiales des Ulis et de Villehon 2 sont en expansion. Les niveaux de trafic sur le secteur on été simulés en 2025 et 2035, ce qui se traduit dans la modélisation par un accroissement de la charge de trafic dans une fourchette de 5 à 15% selon les sections aux périodes de pointe. Les

INGÉROP

INGÉROP

22

Ind. H - Juin 2021

Les études de trafic réalisées sur un modèle

élarni mettent en évidence les hénéfices du projet sur la répartition des trafics sur le

secteur. En effet, la création de nouveaux

échanges au Sud du Ring actuel permet de

mieux diffuser les trafics aux heures de nointe

du matin et du soir Aussi on note de nouvelles bretelles denuis-vers la PN118

(denuis N118 Sud yers Courtshout Nord housle RN118 Nord yers Courtehour Est

bretelle depuis RD446 vers RN118 Sud) ce

qui contribue à rejoindre plus repidement l'autoroute depuis le secteur et par

conséquent réduit la charge des principaux noints durs circulatoires (Giratoire Mondétour

et Ring des Ulis). En outre l'ouvrage de franchissement de la RN118 créé au Sud du Ring des Ulis offre une possibilité de liaison complémentaire entre la RD446 et la RD35

Une échelle élargie, les indicateurs véhicules/km par type de voies et temps pa par type de voie montrent que le projet du Ring permet une meilleure diffusion du trafic général. Le nombre de véhicules/km sur le réseau local se réduit et a tendance à légèrement s'accroître sur le

sur l'ensemble des voiries du secteur en considérant le projet.

réceau plus structurant : en parallèle, le temps passé sur le réceau aux hourse de pointe est diminué

nde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environ

Dossier de de

25

ogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviror

de demande de dér

Dossier (

26

Ind. H - Juin 2021

Evolution entre la situation avec le

projet* (par rapport au Fil de l'Eau)

Véh * Km Véh * Temps (h)

quant à lui, des cheminements bilatéraux.

nombreux actifs se rendent à nied à leur travail

3.2.3. Un nœud routier non prévu pour les circulations douces

s'exprimait par des franchissements « sauvages » mettant en dangers les piétons et cyclistes.

Le site actuel ne permet pas ni aux piétons ni aux cyclistes de franchir la RN118. Les études

présentées au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique montraient un besoin qui

point d'insécurité. la traversée en deux temps sur certains axes n'est pas indiquée et peut égalemen

créer des conflits piétons - automobilistes. L'ouvrage de franchissement de la RN118 présente.

Le franchissement du Ring des Ulis n'est quant à lui pas prévu. En effet, aucun cheminement piéto n'est matérialisé au sol. Les ouvrages de franchissement de la RN118 présentent une bande

multifonctionnelle nouvent servir d'itinéraires niétons. Cette solution n'est sécuritaire nour les niétons

qu'à condition de sénarer le trafic local du trafic vers et en provenance de la RN118. Le nent du Ring des Ulis par les piétons est chose courante au regard des traces au sol

Compte-tenu du manque de transversalité entre la zone d'habitation et la zone d'emplois, la complexité et l'inadéquation des transports en commun et la congestion des axes routiers de

Le projet et notamment la variante B permettent via une infrastructure dédiée ces déplacements

ssement du diffuseur de Mondétour est possible par les piétons en fonction du phasage des feux tricolores. Mais le passage en feux clignotants durant la journée ne facilite pas le ssement et peut poser des problèmes de sécurité compte-tenu du trafic automobile. Autre

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environner

27

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviror

Suite aux réunions avec les associations cyclistes en juin 2020 et janvier 2021, cet aménager

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

rtations avec les élus locaux (Maires de Marcr cyclistes, ce besoin de franchissement sécurisé a été rappelé. Il s'exprime notamment pour l'accessibilité au Lycée de l'Essouriau des Ulis qui n'est joignable que



Le projet défendu par le départe nitialement par le schéma ci-dessous :



été modifié au niveau du Ring des Ulis (au niveau de l'échangeur de Mondétour une passerelle est prévue) afin de sécuriser davantage les cyclistes. Les aménagements complémentaires ont consisté

KINGÉROP

KINGÉROP

Ind. H - Juin 2021

Courtaboeuf

strent par conséquent une détu

orditions de circulation à prévoir aux heures de pointe les difficultés observées actuellement

raient s'accroître et s'étaler sur des plages horaires plus longues. Aussi l'accroissement des

taires sur des voiries locales non destinées ni dimensionnées nour répondre à du trafic de

congestions sur le réseau de voirie primaire et secondaire risque de générer des trafics

res de pointe (données issues du modèle de trafic routier), ceci en situation Fil de l'Eau et en n avec prise en compte du projet. On constate que le projet permet de réduire sensiblement nts de congestions routières aux heures de pointe.

Le matin sur les entrées du Ring (réduction de la congestion depuis RD35 Ouest, RD446, ion des congestions depuis RN118 Sud) et sur le giratoire de Mondétour (du fait de création de la boucle de la bretelle RN118 Nord vers Courtabœuf Est qui réduit

Ulis avec une diminution importante de la congestion sur la branche depuis RN118 Ouest que l'entrée depuis la RD446 Nord. Les illustrations des niveaux de congestions attendues avant et après mise en service du projet sont présentées page suivante





AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Les analyses des temps de parcours sur plusieurs itinéraires aux heures de pointe permettent de confirmer les améliorations routières apportées par le projet du Ring des Ulis. En effet, les différentiels peuvent être très importants sur des itinéraires chargés, ceci principalement du fait de la création de nouveaux échanges avec la RN118 ainsi qu'un ouvrage complémentaire offrant une re diffusion des flux, quiourd'hui tron concentrés sur le Ring des Illis

		p percours	Samps di	e parcours	Diminution	n du temps
		projet		projet	de pa	
_	1656	HPS	19756	3P6	HPM.	HPS
FRV118 Sud -> Countational Stat	Gire	2 mm	1 mm 42	1 min 40	- 2 mm 20	Ø 1911.29
Revite Sue -> Courabount Nors	9 min 40	4 min 30	4 mm 40	2 min 00	5110	/2 mn 30
RN119 Nord -> RD35	3 min 30	5 min 40	2 min 20	Smin	-5 min 10	-2 min 40
FDX158 Nord -> Coultabased Nord	4 min 30	3 min	1 min 30	t min 20	- 3 min	- f.min/40
Countables of Guid - > RN118 Novi	9 min 20	3 mn 35	8 min 20	1 min 40	-5min	-1 min 50



3.2.5. Un nœud routier accidentogène

Le caractère accidentogène de l'aménagement existant notamment au niveau du diffuseur du Ring des Ulis est étavé par les données issues de la base de données d'accidentologie Concerto. Les requêtes réalisées entre 2000 et 2020 sur la zone comprise à 100m de chaque entrée/sortie du Ring des Ulis (cf. Tableau ci-dessous) mettent en avant une zone particulière.

Tableau 8. Accidentologie Ring des Ulis

Période d'étude : 01/01/2000 au 31/12/2020 Période étudiée: d'accidents corporels lombre de victimes

Celle-ci ne peut être définie comme une zone d'accumulation d'accidents (ZAAC). En effet, la circulaire dite « PRAS » (août 1998) définit 3 niveaux de zaac en fonction des seuils suivants : sur une longueur de 850 m et sur une période de 5 ans :

 zaac de niveau 1 : au moins 4 accidents corporels et 4 victimes graves ; zaac de niveau 2 : au moins 7 accidents corporels et 7 victimes graves ; zaac de niveau 3 : au moins 10 accidents corporels et 10 victimes graves.

Cependant le nombre d'accident corporel sur 20 ans dépasse largement les seuils retenus pour les ZAAC. Le faible nombre de mortel peut s'expliquer par les vitesses limitées par la géométrie de l'aménagement existant (cf. lieux de localisation statistique des accidents).



INGÉROP

INGÉROP

en termes de sécurité

3.2.6. Un projet d'aménagement présentant un intérêt public maieur

ur a comme ambitieux de sécuriser, d'une part, les usagers automobilistes sur une zone

ment accidentogène dans un contexte d'augmentation du trafic, et d'autre part, de

er les mobilités douces en ne faisant plus de la RN118 une frontière infranchissable pour les

La variante B retenue, consistant à séparer le flux local du flux de la RN118 et à maintenir le Ring

des Ulis en en faisant un aménagement local pouvant évoluer à terme vers une infrastructure

Cette solution de séparation de la nature des déplacements automobiles s'accompagne d'une ociation d'une partie des pistes cyclables afin de limiter les points de confrontation entre les

Les deux variantes étudiées (A et B) dans le cadre du dossier d'enquête préalable à la DUP pour

répondre à ces objectifs de sécurisation des flux automobiles et cyclistes/piétons rendaient

saire la création d'une nouvelle bretelle. La solution B permet de s'affranchir des flux en aillement issus du trafic local et du trafic de la RN118, principale cause des accidents.

aisée (avec une VMA: 30km/h), a pour objectif de réduire les différentiels de vitesse, facteurs dents corporels, et à accompagner de manière sécurisée l'évolution des mobilités douces

- Améliorer la sécurité et augmenter la capacité pour faire face aux besoins actuels en matière de circulation, et à la croissance prévisible de celle-ci ;
- Améliorer les échanges entre la RN118 et la voirie locale, et notamment les échanges avec la zone d'activités de Courtaboeuf ;
- Obtenir une meilleure répartition des trafics et une meilleure lisibilité de l'itinéraire « Francilienne » qui emprunte la RN118, l'A10 et la RN104 ;
- Respecter l'environnement humain (riverains) et naturel.

3.4. Variantes envisagées et analyse des solutions alternatives

Dans l'objectif de résoudre à la fois les problèmes de sécurité et de fluidité de la circulation, les variantes envisacées ne concernent que des proiets de diffuseur (système d'échange entre la RN118 et la voirie locale).

Les différentes variantes envisagées sont présentées en pages suivantes.

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environn

KINGÉROP

29

Dossier de den

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env

inde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envi

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR



KINGÉROP

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

3.4.1. Variante A. nommée variante « vers le sud »

Le principe est de décaler tout le système d'échange le plus au sud possible, afin d'éloigner le giratoire situé devant les lotissements jusqu'au niveau du ring actuel.

Les échanges sont gérés par des zones d'entrecroisement sur les RD118 et RD35, ainsi que sur des voies collectrices le long de la RN118 suivant le principe d'un échangeur en trèfle

La RD446 est reliée à l'échangeur par des giratoires sur les boucles nord-ouest et sud-est du trèfle.



KINGÉROP

Le ring garde son fonctionnement en carrefour giratoire, mais toutes les bretelles d'échange avec la RN118 sont supprimées à l'exception de la bretelle RD118 vers RN118 nord qui est entièrement affectée aux usagers venant de la RD118.



KINGÉROP

nde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviror

Dossier de de

33

Code de l'Enviro

ogation à l'article L,411-1 du

ande de dér

de dema

Dossier



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

3.4.3. Comparaison des variantes vis-à-vis de l'environne

3.4.3.1. Comparaison des effets sur la faune et la flore

de prendre en compte l'impact de chacune des variantes sur le milieu naturel, une évaluation prise au sol des différents projets a été effectuée. Les emprises prennent en compte l'ensemble des aménagements qui seront réalisés (plates-formes routières, trottoirs, talus, etc.). L'impact de chaque variante dépendra de la surface occupée et de la valeur écologiques de terr

détruit. Dans ce paragraphe n'est calculée que l'emprise sur les milieux naturels et non l'emprise totale de chaque aménagement.

agement nécessaire pour la réalisation de la variante A représente une superficie de 4,8 ctares, prise sur les milieux naturels. La quasi-totalité de cette surface (76.6%) est prise sur les talus et accotements qui bordent la RN118 ainsi que sur la zone de friches située au Sud-Ouest du Ring qui présentent un faible potentiel écologique. La création d'un nouveau giratoire sur la RN446 entre la RD35 et le parc résidentiel de « La Queue d'Oisseau », permettant des échanges avec la RN118 (sens Paris-Province) et le doublement de la RD35 en direction de la RD118, engendreront la uction d'une importante surface de haies artificielles et de plantations ornementales. Ces eux présentent une valeur écologique relativement faible mais non négligeable et limitent

De plus, la création des bretelles, au Sud-Ouest de la zone d'étude, permettant de relier la RN118 Paris-Province avec la RD35 et la RD118, engendre la destruction de 0,3 hectares d'espaces à fort potentiel écologique. Il s'agit de forêts de type frênaie-saussaie et de type chênaie-charmais.

Ainsi la création de l'aménagement dit « échangeur vers le Sud » engendrera la suppression de : 1,2 hectare de haies plantées, présentant un potentiel écologique faible mais supérieur au

L'emplacement aménagé situé du côté Ouest de la RN118 entre le Ring des Ulis et la RD218, ne sera pas affecté par cet aménagement.

La variante B dite « échangeur à lunette » :

ent nécessaire pour la réalisation de la variante B représente une superficie de 2,8 ectares, prise sur les milieux naturels. La quasi-totalité de cette surface (87%) est prise sur les talus et accotements qui bordent la RN118 ainsi que sur la zone de friche située au Sud-Ouest du Ring. Il convient donc pas d'apporter une attention particulière à ces milieux étant donnée leur faible

Les haies artificielles et ornementales sont peu touchées par l'aménagement. Les emprises les plus ntes sur ces milieux se situent au niveau des deux nouvelles bretelles d'entrée sur la RN118

a création du giratoire Sud-Ouest engendre la destruction de 0,25 hectares de forêt de type frênaiesaie, milieu à fort potentiel écologique. La forêt de type chênaie-charmaie n'est pas touchée

Ainsi, la création de l'aménagement dit « échangeur à lunettes » engendrera la suppression de :

0,25 hectare de forêt à fort potentiel écologique.

nent aménagé situé du côté Ouest de la RN118 entre le Ring des Ulis et la RD218, ne sera pas affecté par cet aménagement.

Valeur écologique	Faible	Moyenne -	Moyenne +	Forte	TOTAL
Variante A	3,3 ha	1,2 ha	0 ha	0,3 ha	4,8 ha
Variante B	2,13 ha	0,45 ha	0 ha	0,25 ha	2,8 ha

La variante A dite « vers le Sud » a une emprise plus importante sur les espaces variante B dite « échangeur à lunettes ». Les principaux milieux touchés par ces variantes sont des talus et accotements ayant un potentiel écologique faible.

Ind. H - Juin 2021



AMÉNAGEMENT DES DIEEUSEURS DES ÎU IS ET DE MONDÉTOUR

ndant il faut noter que l'emprise sur les haies artificielles de la variante A est hea importante que celle de la variante B sur ces milieux. Or, ces plantations, bien qu'artificielles, jouent des rôles qui ne devraient pas être négligés dans le cadre d'un tel aménagement

Enfin, les zones à forts notentiels écologiques sont moins touchées que les autres milieux par les aménagements projetés. Les superficies détruites sont quasi-identiques, que ce soit dans le cadre de la variante A ou de la variante B. Toutefois, la réalisation de la variante B n'engendre pas de destruction de la forêt de type chênaie-charmaie. Cette forêt a un potentiel écologique encore plus élevé que la forêt de type frênaie-saussaie de par la faune et la flore quelle accueille. Il est donc important de conserver celle-ci autant que possible

Ainsi la variante B dite « échangeur à lunettes » est la plus avantageuse des deux variantes, vis-àvis du milieu naturel, car la superficie détruite pour son aménagement sera moins importante.

Toutefois, il faut rappeler que les deux variantes n'ont pas d'impact significatif sur le milieu pature

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Le projet date des années 2000 et a été piloté par l'Etat jusqu'en 2016. La DUP a été prononcée au bénéfice de l'Etat sur le choix de cette variante B, plus favorable d'un point de vue fonctionnel et environnemental tout en étant moins impactante en termes d'emprises foncières. Les tableaux suivants comparent les effets fonctionnels et les effets sur l'environnement des variantes Sud (A) et à lunettes (B), cette dernière étant la solution retenue.

La variante à lunettes (B) présentait les emprises totales les moins impactantes et pour lesquelles le milieu naturel détruit ne présente pas un potentiel écologique fort.

La variante A est plus avantageuse en termes de qualité de l'air.

La variante à lunettes répondait le mieux aux objectifs principaux à savoir la résorption des congestions de trafic et l'amélioration des conditions de sécurité.

magraison fonctio	ellenni		

THEMES	Soldres d'acetore	Variante » 0 s Maintien de l'Infrastructure dens sit configuration extende		Verticals VERS LE SUD		Variette SCHANGEUR & LUNETTES	
No. of Street, or other teams, and the street,	Amélieration du funçitopmentent du Ring	Aggravation dans la tampades dysforctionnon-ents per rapport à la situațion actualite	188	Echangeur autaroutier dir type « traffe » permetternille fluidher in circulation	13	Ametionation par region à le aituation actualité. Charges de tradic élèces mes équilibrées erbs les deux enhangeurs	100
	Séparation des flux de transit (finates della Rovi 1d) et d'échinges (échanges voltes l'oceles /	Studios inchargés	0	L'ave unique RC35 «RC115 he permet pas la aéparation des traffice d'éphange et do transit	100	L'échangeur à l'unettes au sud éurins permet une separation des flux de transit et d'échanges	
TRATIC	Continue RD 35+xRD 118	Corosulti persutate per les ajalfondiamente de l'annesi.		Controls assures		Continuité assurée par l'anneau du ring	
	Fonctionnement des camelours	Oyefonotonnements impertant des varieteurs HP. CITROEN et MONOPPOUR		Améliaretan du fonctionnement des nomelliums existeds et bon fonctionnement des canvelours crées		Ameloration du fondionnement des carréfours accutants et bon fondionnement des cerréfoirs irrés	
	Fond comment as gates d'expressisement	Pas de zones d'entreprolement	.0	Fonctionement fluide	(F)	f anglornament fuide	I
	Secteur de Mondétour	Saturations et engargements impertants		Ponctionnement charge even un échangeur incomplet		Fonctionnement average mais l'éphangeur est complet	ł
	Fonctionnessent de la RIN 118	Très chargée dans les daux sere		Très changée dans les deux sens		Talia chargée dans les deux sens	
	Modifications par repport à l'existent	bituebon inchengió	0	Changements importants des habitudes (RN448		Pau de Jasegement dans les hebitides	1
MODERICATIONS DESIGNERARES	Allongement de parcours pour le trefic local (kories localos)	Ne concerne pas le varionté « O »	6	Acces aus tobssements silongés: Modifications importantes des dinárraiss		Peu de medification des londraires grêce su maintien du fing	
	Allongement de perceuts pour le trefis de Hamit (échanges voirés locales i RN110)	Ne concerne pos la vaxiente « 0 a	0	Accès su pero de Crurfabbeuf allongés: Modifications importantes des lithéraines		blodification mais itheraine faciliement listile depute la RN118	1
SCOUNTS	Isotourité organisté par les deux bratables riternes du Ring	Oil Oil	0	Britishes suppliment trais remplacees per un ava winders		Brestles suppliment	
	Institutia engandria parles entracrissments	O/		Zones d'entrecidement rombiscios et courtes sur l'sois RD35 – RD116		Zones d'entrernisements imitées grâce à l'échançau à lunettes	TO THE
(6) Hall	Trailement des Ouvrages (CAR)	Situation inchangele	0	Colution d'un suvrage de coublement pour l'ouvrage sud ou ring et destruction de l'ouvrage mard du l'hit		Création d'un ouvrage neuf au sud du Ring	
TECHNIQUES Compatibilité evec le passage d'un TOSP au paetriculuisses d'un TOSP au niveau du Ring	Nécessité de créer un 3 ^{km} niveau de franchissament.		Insertion tries elffore due à l'ave 9035 - 90 118		Invertor powerse ou TCSP dans la orgulation pour le franchissement de la Rty 118 et rélesation dans un sits propre salur de chieque colé		
	Exploitation de chartier	Pas de travaux	0	Porturbition importantes, sives de nombreuses et		Perturbetions peu importantes, traveux en majorita hors circulation et une seule dévidion prévue	

alson environ	nementale		
Légende :	Etel yes own!	Ethet power	- Didnus

THUMBS	School desilore	Vatistie : 0 s : Meintier de l'infrastructure dans configuration actuelle	22.	Vacante VERB LE SUD	Yariania ECHANGEUR A LUNETTES	
14	Assurique (Régionaristiss	Ne condeste pas la vecante « 0 »	:0	Au vs. de la régionientation, pas d'obligation de prévair des protections contre le bout	Le réglementation impose de prévier des persentiers pour prolingair les habiteleurs situées à proximité du camelour d'impetion de la Rhidéli vers la Rhid 16	
ENVIRONSEMENT	Acesetove - situatos des labasaments	Accentuation des nuisances sonoires aux horizons 2006 et 2020 le rien intentifiat		Lagare belase des riveaux sonores dere le secteur du ring et maintien dans le zone de Mondaneux	Entre significative des niveaux sonores surteut dans le secteur proche du ting	
	Antairiosain art	Stuaton notangle	0	Station de relavage et traverese sous chausade récessaire et varune des rejets plus important	Ecculament gravitaira et volume sejete plus tatos	
	Cluel te de l'air	Emisso significativo d'una grande partie des érrissions poliulantes		Baisse significative des éntissions policantes. Nagiriensent notins élevée que pour la valianta « O »	Baisse significative des émissions poliuertes. légicoment moins élavée que pour le veriente « 0 »	
	Emprises		0	Emprise récessaire sur les milieux biologiques (4.5.	Emprise recessaire sur las milleur bidogiques (2.6 hz)	
CONT TOTAL		Situation inchanges	0	37.15 Millions dieuros	21.57 Millions disures	



Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environn



- DIFFUSEUR n°14 des UUS -

OI

39

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviror

3.5. La concertation engagée avec les acteurs locaux

biectifs de la concertation étaient de :

Recueillir l'avis et les remarques des élu-

- Par la mise à disposition, pour deux semaines et plus, dans les communes qui l'ont souhaité eitiens permettent la comparaisen des deux variantes suivant différents nes (durée des travaux coût etc...) Les expositions ont eu lieu dans les mairies des

ebon-sur-Yvette et Villejust. Les dates et les lieux de ces réunions ont été diffusés par les dias (journaux et radios), par l'intermédiaire de la plaquette d'information, distribuée aux rises du parc d'activités de Courtaboeuf, aux riverains de l'aménagement et le 7 obre 2004, aux usagers, à proximité de "échangeur du ring des Ulis.

un en général ont été à plusieurs reprises évoquées.

La variante B a naru à la qua pour répondre aux objectifs, mais aussi la plus lisible des deux variantes.

vités concernées par le projet ont été consultées à plusieurs reprises et r de réunions de présentation des deux variantes : le 6 mars 2006 à la mairie des Ulis et le 4 avril

3.6. Projet retenu

L'analyse comparative des variantes et le résultat de la concertation ont permis de faire apparaître que la variante « échangeur à lunettes » constitue le projet d'aménagement répondant le mieux aux objectifs principaux (Cf. § « 3.2. Objectifs du projet »), à savoir la résorption des congestions de trafic et l'amélioration des conditions de sécurité

Cette variante répond également aux autres objectifs de l'opération qui sont d'améliorer les échanges entre la RN118 et la voirie locale, notamment les échanges avec la zone d'activités de Courtaboeuf, et d'obtenir une meilleure répartition des trafics et une meilleure lisibilité de l'itinéraire « Francilienne » qui emprunte la RN118, l'A10 et la RN104.

Ainsi, les échanges sont gérés par deux giratoires, l'un situé sur la RD446 et l'autre de l'autre côté de la RN118. Un nouvel ouvrage d'art reliant ces deux giratoires doit être créé au-dessus de la RN118 et la RD446 sud.

Un carrefour à feux est également créé pour relier l'échangeur à la RD35.

Le ring garde son fonctionnement en carrefour giratoire mais les bretelles intérieures d'échange avec

La géométrie de l'échangeur, et en particulier la position des bretelles, s'appuie sur les mouvements de trafic les plus importants pour éviter au maximum qu'ils ne se croisent (échanges importants RD35 - RN118 sud et RD446 sud - RN118 nord).

Cette variante prévoit également d'aménager une entrée depuis la RD446 vers la RN118 sud, à proximité de l'échangeur de Mondétour. Cette entrée a été rapprochée le plus possible du giratoire

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

de Mondétour pour ne pas causer de gêne aux riverains des lotissements. Elle décharge la RD446 le long des lotissements d'un trafic important en direction de la RN118 sud.

Il est prévu de créer une bretelle directe (boucle) permettant depuis la RN118 nord d'accéder directement à la RD218 et à l'avenue du Canada, sans passer par le rond-point de Mondétour.

Les plans généraux du projet sont présentés aux pages suivantes.



Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env

Code de l'Envir

L.411-1 du

e

de der

37

KINGÉROP

Plan général du projet : diffuseur n°14 des Ulis, au sud

CPHCOPE NACSUO

KINGÉROP



INGÉROP

4. LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

4.1 Zone d'étude

Le projet s'inscrit au sud-quest de la région lle-de-France dans le département de l'Essone aux limites du territoire du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse. La zone spécifiquement étudiée est localisée sur la carte de la page suivante. Elle comprend l'emprise des travaux et les abords proches

Dans cette zone des inventaires de terrain ont été réalisée et les éléments des fonctionnalités écologiques ont été identifiés afin de mieux cibler les inventaires

L'aire d'étude est desservie par plusieurs voies mutières : l'automute A10 et la RN 118 au sud-set la PD 35 la PD446 et la PD118 plus au nord. À l'ouest de la zone d'étude se tient une netite zone navillannaire. Entre cette dernière et la RN118 l'asnace est assentiellement accuné par des friches et boisements. Au nord-est de la zone d'étude, on trouve la Zone d'activités de Courtaboeuf.

Au-delà de la zone d'étude, la connaissance écologique du secteur a été analysée sur la base de la hibliographie des consultations et d'un travail d'identification et d'analyse des continuums écologiques

4.2. Méthodes d'inventaire

4.2.1. Bibliographie

Des organismes ressources ont été consultés afin d'apprécier la connaissance hibliographique du

- Conseil Régional IIe de France (Trame Verte et Bleue régionale) :
- Conseil Départemental de l'Essonne (Espaces Naturels Sensibles)
- Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse :
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (Observatoire des collectivités territoriales - Les Ulis)
- Museum National d'Histoire Naturel Inventaire National du Patrimoine Naturel (ZNIEFF,
- Base de données Cettia IIe-de-France (cettia-idf.fr).

4 2 2 Investigations de terrain

Le tableau suivant présente les dates et conditions des inventaires réalisés :

Tableau 9: Récapitulatif des investigations de terrain

Groupe d'espèces	Date de prospection	Type de campagnes	Ecologues INGEROP	
phibien	28 février 2018 27 avril 2018 16 mai 2018 21 et 22 juin 2018	Diurne	Mathieu JAUNEAU (Botaniste) Madisone FALCONNET (Fauniste) Sylvain DURENDEAU (Fauniste)	
faune	28 février 2018 27 avril 2018 16 mai 2018 21 et 22 juin 2018 23 et 24 août 2018	Diurne	Mathieu JAUNEAU (Botaniste) Madisone FALCONNET (Fauniste) Sylvain DURENDEAU (Fauniste) Vivien SOTTEJEAU (Fauniste)	
roptères	28 février 2018 (recherche arbres gites) 21 et 22 juin 2018 23 et 24 août 2018	Noctume	Mathieu JAUNEAU (Botaniste) Madisone FALCONNET (Fauniste) Sylvain DURENDEAU (Fauniste) Vivien SOTTEJEAU (Fauniste)	
omofaune	27 avril 2018 16 mai 2018 21 et 22 juin 2018 23 et 24 août 2018	Diurne	Mathieu JAUNEAU (Botaniste) Madisone FALCONNET (Fauniste) Sylvain DURENDEAU (Fauniste) Vivien SOTTEJEAU (Fauniste)	
e et habitats irels	27 avril 2018 21 et 22 juin 2018 23 et 24 août 2018	Diurne	Mathieu JAUNEAU (Botaniste) Madisone FALCONNET (Fauniste) Sylvain DURENDEAU (Fauniste) Vivien SOTTEJEAU (Fauniste)	:
mmifères estres	28 février 2018 27 avril 2018 16 mai 2018 13 et 14 décembre 2018	Diurne Diurne	Mathieu JAUNEAU (Botaniste) Madisone FALCONNET (Fauniste) Sylvain DURENDEAU (Fauniste) Sylvain DURENDEAU (Fauniste)	•
ologie	28 février 2018 27 avril 2018 16 mai 2018 21 et 22 juin 2018 23 et 24 août 2018	Diurne	Mathieu JAUNEAU (Botaniste) Madisone FALCONNET (Fauniste) Sylvain DURENDEAU (Fauniste) Vivien SOTTEJEAU (Fauniste)	

INGÉROP



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR





inde de dérogation à l'article L,411-1 du Code de l'Em

de dema

Dossier

42

4.2.3. Méthode d'inventaire de la flore et des milieux naturels

Le protocole de prospection, mis en œuvre pour identifier et caractériser les espèces et les

groupements végétaux, s'inspire de la méthode des relevés phytosociologiques

Les espèces végétales indicatrices, remarquables et/ou protégées ont été particulièrement recherchées (comparaison avec la liste des espèces protégées et déterminantes). Une cartographie de la végétation a été réalisée sur la base des investigations de terrain.

Les habitats ont été caractérisés avec l'aide de la nomenclature Corine Biotope

4 2 4 Méthodes d'inventaire de la faune

La composition et la répartition des populations animales sont décrites en fonction des différents milieux rencontrés sur le site. Une carte précise les secteurs particulièrement importants (sites de nidification de reproduction zones refuges) pour les espèces patrimoniales (protégées rares indicatrices) de chacun des groupes faunistiques étudiés

La méthode utilisée a consisté à prospecter de manière systématique les différents milieux étudiés en augmentant le temps de prospection sur les habitats les plus remarquables

Afin d'établir la qualité et la sensibilité faunistique du site, les investigations ont porté sur un cycle annuel, essentiellement sur : l'avifaune, la recherche de reptiles et d'amphibiens (en phase terrestre et aquatique), la recherche de traces de mammifères et l'écoute nocturne des chiroptères à l'aide d'un détecteur d'ultrasons, puis l'entomofaune.

4 2 4 1 Avifaune

Avifaune nicheuse :

Afin d'évaluer le cortège des oiseaux nicheurs sur l'ensemble de la zone d'étude, des inventaires ponctuels ont été réalisés de manière à échantillonner l'ensemble des milieux présents. Une méthode semi-quantitative inspirée des IPA a été utilisée pour l'inventaire des oiseaux

L'écologue a réalisé une écoute des chants nuptiaux et cris des oiseaux à partir de parcours réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude

L'opérateur effectue à chaque sortie sur un même parcours une écoute pendant 20 minutes de tout type de contacts avec les giseaux. Les espèces sont contactées dans un rayon de 200 m environ

Les points d'écoute se réalisent du lever du soleil (après le chorus matinal) à 10h au plus tard dans les différents milieux « naturels » présents. Cette méthode d'inventaire qualitatif est valable principalement pour les passereaux

Les différents contacts visuels ont été pris en compte parallèlement

Avifaune hivernante et migratrice :

Un inventaire a été mené en période hivernale pour permettre l'identification des principales espèces hivernantes et migratrices

4242 Amphibiens

Les amphibiens présentent un cycle de vie biphasique. Pour accomplir leur cycle biologique, les amphibiens possèdent une répartition spatio-temporelle pour la plupart composée de trois types de milieux au cours de l'année : zone d'hivernage (boisement, terriers...), zone de reproduction (pièces d'eau de toutes sortes) et zone d'estive (secteurs plus ou moins humides). Ils empruntent, d'une année sur l'autre, des corridors écologiques (haies, noues...) pour effectuer leur migration depuis les sites d'hivernage vers les sites de reproduction.

Méthodes d'inventaire :

Les prospections ont été réalisées sur l'ensemble des habitats favorables situés sur l'aire d'étude écologique. Deux protocoles d'observation ont été utilisés

- La détection directe : ce terme regroupe toutes les procédures de détection visuelle et auditive. La détection visuelle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont concernés (adultes, larves, pontes...). Certaines espèces utilisent des signaux sonores pour signaler leur position à leurs rivaux et aux femelles. Ces chants sont caractéristiques de chaque espèce et peuvent être entendus à grande distance d'un site de reproduction.
- La capture en milieu aquatique : la pêche à l'aide d'un troubleau à maille très fine est utilisée dans des points d'eau turbides, et/ou envahis de végétation. Cette technique, susceptible de perturber le milieu naturel, est utilisée avec parcimonie.



43



AMÉNAGEMENT DES DIEEUSEURS DES ILUS ET DE MONDÉTOUR

L'activité des populations des amphibiens varie en fonction de la saison et certaines espèces sont quasi-inactives lors des périodes froides et sèches. La migration des sites terrestres aux sites aquatiques et la reproduction sont des moments privilégiés d'observation.

Leur reproduction ne se produit qu'à des périodes spécifiques de l'année, ne pouvant faire l'objet d'une date précise. Selon les périodes et les conditions climatiques, les amphibiens peuvent être discrets ou bruyants, diurnes ou nocturnes. Par exemple, l'activité de chants des amphibiens est fortement influencée par la température et le vent.

4.2.4.3. Reptiles

L'inventaire des rentiles a été réalisé selon les méthodes suivantes

- Pose de « plaques à rentiles » (ou « plaques refuges ») au piveau des zones favorables pour ce groupe. Cette méthode consiste à déposer à même le sol des plaques qui accumulent la chaleur, constituant des abris artificiels très prisés par les reptiles. Au total, 4 plaques de 1 m² environ ont été mises en place. La localisation de ces planues est précisée sur la carte quivanto
- Prospection visuelle active en période favorable au niveau des zones propices à ce groupe (lisières, affleurement rocheux, gravats...).

4244 Mammiféres

Mammifères terrestres :

Les mammifères terrestres ont été recherchés au gré des prospections spécifiques aux autres groupes, sur la base d'observations directes (observations à vue d'animaux vivant ou de cadavres) ou sur la base d'indices de présence (empreintes, coulées, bauges, reste de repas, fèces, terriers)

Chirontères :

L'étude des chauves-souris utilisant le site d'étude a été principalement basée sur un inventaire à partir d'écoutes nocturnes. la recherche de gîtes potentiellement favorables et sur une analyse de la bibliographie.

La technique d'écoute est fondée sur le repérage et l'identification des chauves-souris d'après leurs émissions ultrasonores. On utilise pour cela des appareils capables de transcrire de manière audible les ultrasons émis par les chauves-souris (l'enregistreur Wildlife acoustics SM4BAT et le détecteur Pettersson D240x couplé à un enregistreur).

L'appareil Pettersson D240x permet la transformation des ultrasons selon deux modes

- Le mode « hétérodyne », basé sur la comparaison entre les sons entrant par le microphone et la bande passante de réception de l'appareil que l'on fait varier à l'aide d'un potentiomètre Cette technique permet d'identifier la fréquence du maximum d'énergie des signaux, souvent
- . Le mode « expansion de temps », repose sur l'enregistrement des ultrasons sur une large bande de fréquence (0 à 250 kHz) stockée dans la mémoire interne de l'appareil. Ce dernier restitue la séquence ralentie d'un facteur 10, que l'observateur peut écouter sur le moment ou enregistrer pour la réécouter ultérieurement. Les séquences posant des problèmes d'identification sur le terrain peuvent ainsi être analysées par informatique et étudiées plus

Les écoutes sont réalisées par l'observateur durant les 4 premières heures de la nuit. C'est en général durant cette première phase nocturne que l'activité des chiroptères atteint son apogée.

Les enregistreurs SM4BAT ont été laissés une nuit entière sur chaque session (2 sessions), afin d'optimiser la détection et l'enregistrement de signaux

Ainsi, deux campagnes d'inventaire chiroptérologique ont été réalisées sur la base de

- 4 points d'écoute d'une durée minimale de 10 min chacun, répartis sur le site (cf. carte de localisation page suivante) avec un détecteur d'ultrasons de marque Petersson Elektronik D240x couplé à un enregistreur numérique de marque Roland), durant une nuit.;
- 7 points d'enregistrement (cf. carte de localisation page suivante) à l'aide d'un détecteur/enregistreur SM4BAT. Ces points ont été réalisés sur deux nuits complètes (une nuit en juin avec 4 points et une nuit fin août 2018 avec 3 points)



큥

 Le filet à main, pour capturer les espèces se déplacant en vol (méthode de capture/relâche). L'exploration des cavités arboricoles à la recherche d'indices de présences (élytres, fèces...).

On notera que l'activité de l'entomofaune est étroitement liée aux conditions météorologiques, à

Cette méthode présente deux limites principales

La méthode d'analyse et d'identification acoustique retenue

est celle mise au point par Michel Barataud. Elle est basée

sur les informations apportées par l'écoute des signaux en

modes « hétérodyne » et « expansion de temps ». Plusieurs

critères fondamentaux facilitent la description des signaux

au sein d'une séquence : le type de signal (en fréquence

constante, en fréquence modulée...), la fréquence

l'évolution de la structure des signaux à l'approche d'obstacles, etc.

 La première réside dans la difficulté à détecter quelques espèces utilisant des cris de faible. intensité. Certaines d'entre elles ne peuvent être entendues que si elles passent à quelques mètres du micro (moins de 5 m nour le Petit Rhinolophe ou les Oreillards). La canacité de réception des microphones est d'autant plus réduite que le milieu est encombré.

terminale la largeur de hande de fréquence le rythme la présence de pics d'énergie ou encore

· La seconde réside dans la difficulté à distinguer certaines espèces. En l'état actuel, la méthode acoustique ne permet pas d'attribuer une identification spécifique à l'ensemble des séquences entendues. La détermination des petites espèces du genre « Myotis » et des oreillards s'avère particulièrement délicate. Enfin, les séquences d'intensité trop faible, comportant trop peu de cris ou parasitées par d'autres sons (insectes) ne permettent pas d'identifier l'espèce enregistrée.

4.2.4.5. Entomofaune

Les investigations de terrain (date, localisation...) sont optimisées sur la base des habitats et des milieux présents sur la zone d'étude et des données bibliographiques.

entomofaunistiques suivants :

- Odonates.

Les techniques de collecte suivante ont été mises en œuvre

- La chasse à vue nor evamen snécifique des plantes hêtes de la litière.

savoir limitée en périodes pluvieuses et trop chaudes.

La carte présentée page suivante illustre le périmètre de la zone d'étude écologique prospectée, les points d'écoute pour l'avifaune et les chiroptères, ainsi que la position des

En outre, les inventaires s'attachent à rechercher les espèces d'intérêt patrimonial dans les groupes Coléantères Sanroyvillause natrimonique Lépidoptères Rhopalocères, Orthontères

KINGÉROP

nde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envi

Dossier de de

45

de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env

Dossier



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR









AMÉNAGEMENT DES DISSISSISSISSISSES EN EN MONDÉTOUR

4.3. Méthode d'évaluation des enjeux écologiques

Le statut de protection induit nécessairement une contrainte d'ordre réglementaire. Toutefois, le caractère protégé d'une espèce n'implique pas nécessairement que cette dernière soit vulnérable ou qu'elle présente un caractère patrimonial exceptionnel. En effet, certaines espèces protégées peuvent s'avérer communes et présenter un état de conservation favorable.

A contrario, des espèces non protégées peuvent présenter un état de conservation défavorable et présenter un enjeu de sauvegarde important. Ces espèces doivent donc être prises en considération dans l'évaluation des enjeux écologiques de la zone d'étude.

4.3.1. Outils de bio-évaluation

Compte tenu de l'inadéquation pouvant exister entre le statut réglementaire d'une espèce et sa sensibilité, une série d'outils, (voir tableau suivant) permet d'évaluer l'enjeu de conservation réel d'une esnère

Tableau 10: Outils de bio-évaluation

Groupe		Echelle nationale	Echelle régionale
Avifaune	LR	La liste rouge des espèces menacées en France — chapitre Oiseaux de France métropolitaine. UICN et al., 2016.	Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'île-de-France (Déc., 2018)
	Atlas/ZNIEFF	-	Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF en lle-de-France (DRIEE lle-de-France, 20/02/2018)

Groupe		Echelle nationale	Echelle régionale
	IR	La Liste rouge des espèces menacées en France — Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN et al., 2017.	Liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France, LOIS G., JULIEN JF. e
Mammifères	Aflas/ZNIEFF	-	Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF en Ile-de-France (DRIEE Ile-de-France, 20/02/2018)
	PNAPRA	Plan national d'action en faveur des chiroptères (2016-2015), TAPIERO coord., 2016.	-
Amphibiens Reptiles	LR	La Liste rouge des espèces menacées en France — Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. UICN et al., 2015.	-
	Atlas/ZNIEFF	-	Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF en IIe-de-France (DRIEE IIe-de-France, 20/02/2018)



KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Groupe		Echelle nationale	Echelle régionale
Entomofaune	LR	La Liste rouge des espéces menacées en France — Chaptire Papillons de jour de France métropolitaine. UICN et al., 2012. La Liste rouge des espéces menacées en France – L'abellules de France métropolitaine, UICN, MN+IN, OPIE, 2016. Les Orthoptères menacés en France – Les Orthoptères menacés en France. Le nationale et listes rouges par domaines blogéographiques. Sardet et Defaut. 2004.	Liste rouge régionale des Rhopalocères et Zygènes d'Ille-de-France, DEWULF L. et HOUARD X., Naturepart, Office pour les insectes et leur environment. Association des lépidoptéristes de France, 2016. Paris. 88 p
	Atlas/ZNIEFF	-	Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF en Ile-de-France (DRIEE Ile-de-France, 20/02/2018)
Flore/Habitats	LR	La Liste rouge des espèces menacées en France — Flore vasculaire de France métropolitaine : Premiers résultats pour 1000 espèces, sous-espèces et variétés. UICN et al., 2012	Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'îlle-de-France, AUVERT S., FILOCHES S., RAMBAUD M., BEYLOT A., 2011. Paris. 80 p.
	Atlas/ZNIEFF	-	Liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF en lle-de-France (DRIEE lle-de-France, 20/02/2018)

Une liste rouge est un inventaire de l'état de conservation global des espèces végétales ou animales qui, s'appuyant sur une série de critères précis, permet d'évaluer le risque d'extinction de ces



Plan National/Régional d'Action (PNA/PRA) :

Les plans nationaux d'actions (et leurs déclinaison régionales) sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Cet outil de protection de la biodiversité, mis en œuvre depuis une quinzaine d'année et renforcé à la suite du Grenelle Environnement, est basé sur 3 axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation.

Ainsi, ils visent à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leur habitat, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env

ande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviro



de l'En

Code

L.411-1 du

ide de dérogation à l'article

Dossier de de

49

de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env

Dossier

50

4.3.2. Définition du niveau d'enieu écologique

A partir des outils de bin-évaluation présentés dans le chapitre précédent une biérarchisation du niveau de natrimonialité des espèces rencontrées sur la zone d'étude a été établie. Les critères de discrimination sont présentés dans le tableau ci-dessous. La satisfaction d'un seul des critères permet de déterminer le niveau de patrimonialité d'un taxon. Le niveau supérieur est toujours prioritaire.

La patrimonialité d'une espèce ne présente pas un caractère systématique, c'est pourquoi en fonction du contexte local et des connaissances relatives à chaque espèce/habitat, une expertise peut être nécessaire pour moduler le niveau de patrimonialité des espèces inventoriées.

Critères retenus	Intérêt patrimonial de l'espèce/habitat
- Espèce végétale ou arimaise en danger critique d'estinction (CR) ou et danger (EN) ou vulnérable (VU) selon les listes rouges nationales et/ou régionales ; - Espèces extrêmement rare (RRR) ou très rare (RR) nationalement et/ou régionalement solon les alias locaux ; - Hablatt naturel d'inflérét communautaire prioritaire (annexe 1 de la Draccide Hablati) - - Comitor écologique identifét dans le SRCE (Schéma Régional de Conference Ecologique) ; - Espèce arimaite ou végétale bénéficiant d'un Plan National d'Action.	Fort
- Espèce végétale ou animale quasi menacé (NT) selon les listes rouges nationales ello un égionales ; - Espèce rare (R) nationalement et/ou localement selon les atlas locaux ; - Habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire menacé ; - Ave de déplacement d'intérêt loca pour la faune ; - Espèce/Habitat déterminant ZNIEFF.	Modéré
- Autres espèces / habitats communs et non menacées dans la région.	Faible
 Absence de milieu naturel ou semi-naturel favorable à la faune et à la flore. 	Négligeable

Cas particuliers :

 Avifaune : Certaines espèces sont uniquement de passage sur l'aire d'étude. Pour ces espèces le statut nicheur de la liste rouge n'est pas utilisé pour attribuer le niveau d'enieu à l'espèce dans la mesure où cette dernière n'effectue pas l'ensemble de son cycle biologique sur l'aire d'étude

Pour les individus hivernants nour lesquels l'aire d'étude constitue un site important pour le stationnement et l'alimentation en période d'hivernage c'est le statut « hivernant » de la liste rouge national et/ou local qui a été pris en considération

- Orthoptères : Il n'existe pas, au moment de la rédaction du dossier, de liste rouge basée sur les critères de l'UICN. Aussi les indices utilisés dans la liste de SARDET et DEFAUT ont été nris en compte de la manière suivente
 - Priorité 1 (espèces proches de l'extinction ou délà éteintes) : Enjeu fort
 - Priorité 2 (espèces fortement menacées d'extinction) : Enieu fort :
 - Priorité 3 (espèces menacées à surveiller) : Enieu modéré
- Priorité 4 (esnèces non menacées en l'état actuelle des connaissances) : Enieu faible

En l'absence de liste rouge régionale, les données relatives au domaine biogéographique némoral ont été prises en compte

INGÉROP



AMÉNAGEMENT DES DIEEUSEURS DES III IS ET DE MONDÉTOUR

Ind. H - Juin 2021

4.4. Espaces naturels soumis à inventaire ou bénéficiant de protection réglementaire

4.4.1. Sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude sont les suivants :

Désignation du site	Distance par rapport au projet	
Site FR 1112011 (ZPS) « Massif de	7 km au nord-ouest	
Rambouillet et zones humides proches »	/ kill au nord-ouest	
Site FR 1100803 (ZSC) « Tourbières et	13.5 km au nord-ouest	
prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline »	13,3 km au HOIG-OGESt	

4.4.1.1 Site Natura 2000 (7PS) FR 1112011 // Massif de Ramhouillet et zones

Présentation :

- Date de l'arrêté de la 7PS : 25 avril 2006
- Référence DOCOR : ROVER E (ONE) & PERTHUS A (2012) « Document d'objectifs Massif de Rambouillet et zones humides proches - Site FR 11 12011 ». 80 pages.
- Localisation : Ile-de-France (96% Vyelines et 4% Essenne)
- Superficie : 17110 hectores

Le massif de Rambouillet comprend 14 000 ha de forêt domaniale, le reste des hoisements étant privé ou appartenant à des collectivités. Il est caractérisé par la présence de vastes landes humides et/ou sableuses et d'un réseau hydraulique constitué par Louis XIV pour l'alimentation du Château de Versailles ayant occasionné la création de vastes étangs, rigoles et fossés.

Ce massif forestier est situé sur un plateau à argiles sur sables. Les vallées ont fortement entaillé ce plateau ; sept cours d'eau pérennes sont présents sur le massif. Ainsi, la diversité des sols et la présence de nombreuses zones humides sont à l'origine de la richesse biologique du site

Le site est favorable à l'accueil d'un cortège d'oiseaux inféodés à 3 grands types de milieux

- Milieux forestiers.
- Milieux ouverte associés ou premiers starles de rénénération
- Milieux humides et étangs.



Ind. H - Juin 2021

AMÉNAGEMENT DES DISSISSISSISSISSES EN EN MONDÉTOUR

Initialement selon la ESD du 31/03/2006, 24 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ont permis la désignation du site FR 1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches ». Elles sont présentées dans le tableau suivant

Tableau 12 : Liste des espèces d'oiseaux ayant permis la désignation du site Natura 2000 (ZPS) FR 1112011

Espèce	_	Ta	ille	Unité	Cat.	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
Espece	Туре	Min	Max	Unite	C/R/V/P	A/B/C/D	A/B/C	A/B/C	A/B/C
Pie grièche écorcheur (Lanius collurio)	г	1	3	р	Р	С	С	С	С
Butor étoilé (Botaurus stellaris)	w	5	5	i	P	D			
Blongios nain (Ixobrychus minutus)	г	1	5	р	P	С	С	С	С
Aigrette garzette (Egretta garzetta)	С	10	10	i	P	D			
Grande Aigrette (Egretta alba)	w	5	5	i	P	D			
Grande Algrette (Egretta alba)	С	5	5	i	Р	D			
Héron pourpré (Ardea purpurea)	С	5	5	i	P	D			
Bondrée apivore (Pernis apivorus)	г	13	21	р	P	С	В	С	В
Milan noir (Milvus migrans)	г	0	1	р	Р	D			
Busard des roseaux (Circus aeruginosus)	г	0	1	р	P	D			
Busard Saint-Martin (Circus cvaneus)	w	20	20	i	P	D			
busard Saint-Martin (Circus cyaneus)	г	0	2	р	Р	D			
Busard cendré (Circus pygargus)	р			i	P	D			
Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus)	г	1	1	р	P	С	С	В	С
Marouette ponctuée (Porzana porzana)	С	2	2	i	P	D			
Echasse blanche (Himantopus himantopus)	С	2	2	i	Р	D			
Avocette élégante (Recurvirostra avosetta)	С	20	20	i	P	D			
Mouette mélanocéphale (Larus melanocephalus)	С	2	4	i	P	D			
Sterne pierregarin (Sterna hirundo)	С	20	20	i	Р	D			
Guifette moustac (Chlidonias hybridus)	С	5	5	i	P	D			
Guifette noire (Chlidonias niger)	С	20	20	i	P	D			
Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)	г	30	30	р	P	С	В	С	В
Martin pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)	г	10	10	р	P	С	В	С	В
Pic noir (Dryocopus martius)	Р	30	30	р	P	С	В	С	В
Pic mar (Dendrocopos medius)	р	120	120	р	Р	С	В	С	В
Alouette Iulu (Lullula arborea)	w	0	2	р	P	С	С	С	С
Nouette iuiu (Luiiuia arb0/84)	Г	1	2	р	P	С	С	С	С

Légende

p = espèce résidente (sédentaire) ; r = reproduction (migratrice) ; c = concentration (migratrice) ; w = hivernage (migratrice).

i = individus · n = countes · adults = Adultes matures · area = Superficie en m²; bfemales = Femelles reproductrices; cmales = Mâles chanteurs; colonies = Colonies; fstems = Tiges florales; grids1x1 = Grille 1x1 km; grids10x10 = Grille 10x10 km; grids5x5 gnastx1 = Gnille 1x1 km; gnastux10 = Gnille 1ux10 km; gnastx5 = Gnille 5x6 km; length = Longueur en km; localities = Stations; logs = Nombre de branches; males = Måles; shoots = Pousses; stones = Cavités rocheuses; subadults = Sub-adultes; trees = Nombre de troncs; tufts = Touffes.

- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune ; R = espèce rare ; V = espèce très rare ; P espèce présente.
- Qualité des données
- Qualite des connees :

 G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; DD = « Données insuffisantes ».

A = 100 ≥ n > 15 % · B = 15 ≥ n > 2 % · C = 2 ≥ n > 0 % · D = Non

A = « Excellente » : B = « Bonne » : C = « Movenne / réduite ».

A = nonulation (presque) isolée : B = nonulation non isolée mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale : A = « Excellente » : B = « Bonne » : C = « Significative ».

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIEEUSEURS DES ILUS ET DE MONDÉTOUR

- Le Document d'objectif de 2012 est venu préciser et modifier cette liste, en retenant 13 espèces
- Concernant les milieux forestiers, le DOCOB retient 3 espèces cibles : le Pic mar, le Pic noir et la Bondrée apivore
- Pour les milieux ouverts, 4 espèces cibles sont mentionnées : l'Alouette lulu, l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou (nicheuse à proximité du site). Le Busard Saint-Martin est également mentionné, mais il ne fréquente le site qu'irréguliè
- · Les milieux humides et étangs sont concernés par 6 espèces cibles : 2 reproductrices (le Blongios nain et le Martin pêcheur) et 3 à potentialité d'installation (Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, Butor étoilé). Pour la Sterne pierregarain, l'espèce est nicheuse sur les ZPS de Saint-Quentin, fonctionnant en synergie avec celle-ci, et des constructions artificielles saires à sa reproduction faute de milieu naturel favo

Le Milan noir ne fait plus partie de la liste, la présente ZPS n'ayant qu'un rôle mineur dans sa

Objectifs et actions en faveur de la conservation des oiseaux :

Afin de maintenir des habitats favorables aux espèces forestières, le DOCOB présente 5 objectifs

- Maintenir des stades de chênaies âgées à gros bois et très gros bois,
- Maintenir une trame d'arbres morts et dépérissants
- Créer des ilots de vieux bois.

INGÉROP

- Conserver des arbres à loges (bois tendres et de gros diamètre).
- Limiter le dérangement en période de reproduction.

Concernant les habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts, le DOCOB propose les objectife opérationnels suivants :

- Adapter les entretiens sylvicoles dans les jeunes peuplements (cible particulièrement l'Engoulevent d'Europe).
- Entretenir et restaurer les landes et pelouses

Pour les oiseaux du cortège des milieux humides et aquatiques, les objectifs opérationnels du DOCOB sont les suivants

- Entretenir et étendre les roselières
- Gérer les niveaux d'eau,
- · Contrôler les espèces envahissantes (rongeurs aquatiques), Répertorier les boisements rivulaires favorables au Martin pêcheur.
- Aménager des sites de reproduction artificiels (Balbuzard pêcheur Sterne pierregarin et Martin nêcheur)
- Réquier les populations d'espèces envahissantes (Bernache du Canada)

Concernant le Balbuzard pêcheur, des objectifs propres à l'espèce sont présentés :

- Favoriser use nidification naturalle
- Créer des aménagements artificiels en forêt



Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envirol

de l'Envir

Code

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du



4.4.1.2. Site Natura 2000 FR 1100803 (ZSC) « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline

Présentation :

- Date de l'arrêté de la ZSC : 25 mai 2010
- Référence DOCOB : ROYER E. (ONF) & ARNABOLDI F. (2007) « Document d'objectifs Sites FR 1100796 et FR 1100803 Forêt de Rambouillet & Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines », 165 pages,
- Localisation : région Ile-de-France, département des Yvelines
- Superficie : 818.62 hectares

Le site est occupé à 80% par de la forêt caducifoliée. Elle est énalement occupée par des prairies semi-naturelles humidos dos prairies mésophiles améliprées des marais (vénétation de ceinture) des has-marais et des tourhières

En effet la forêt d'Yveline abrite un ensemble de milieux tourbeux de nature différente, considérés en France comme relictuels et rares à l'étage planitiaire. Les tourbières et les prairies tourbeuses sont des milieux relictuels franiles qui subissent encore des perturbations hydrauliques et sont menacés par la concurrence arbustive

Les habitats d'intérêt communautaires inscrits à l'annexe L de la Directive « Habitats-faune-flore » présents sur le site sont présentés dans le tableau de la page suivante



nde de dérogation à l'article L,411-1 du Code de l'Enviror

Dossier de der

53



Tableau 13: Liste des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-faune-flore » présents sur le site Natura 2000 (ZSC) FR 1100803

Code	Intérêt	Surf. (ha) (% de	Evaluation du site				
Code	prioritaire	couverture)	Rep.	Sup.	Cons.	Glob.	
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec		0,5	С	С	В	С	
végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		(0,06 %)	C	C	В		
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion		0,5	С	С	С	С	
ou de l'Hydrocharition		(0,06 %)	C	C			
4030 - Landes sèches européennes		7,56 (0,92 %)	В	С	В	В	
6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur		0.5					
substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones	X	(0.06 %)	С	С	В	С	
submontagnardes de l'Europe continentale)		(0,06 %)					
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-		1	С	С	В	С	
limoneux (Molinion caeruleae)		(0,12 %)					
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des		5	С	С	В	С	
étages montagnards à alpin		(0,61 %)	C	C	В	~	
7140 - Tourbières de transition et tremblantes		0,5 (0,06 %)	С	С	В	С	
7230 - Tourbières basses alcalines		2,92 (0,36 %)	В	С	В	В	
91D0 - Tourbières boisées	х	0,03	В	С	В	В	
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	х	20,2 (2,46 %)	С	С	В	С	
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		1 (0,12 %)	С	С	С	С	
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tillo-Acerion	х	2,12 (0,26 %)	Α	С	Α	Α	
9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur		2,11 (0,26 %)	В	С	В	В	

Représentativité (Rep.) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Superficie relative (Sup.) : A = $100 \ge p > 15 \%$; B = $15 \ge p > 2 \%$; C = 2 ≥ p > 0 %.

Conservation (Cons.) : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».

Evaluation globale (Glob.): A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

de l'Env Code Dossier de demande de dérogation à l'article L,411-1 du





AMÉNAGEMENT DES DISSISSISSISSISSES EN EN MONDÉTOUR

Outre de nombreuses espèces vénétales indicatrices de zones humides, dont notamment l'Orchis néoliné (Dactylorbiza praetermissa) et la Drosera à feuilles condes (Drosera refundifolia), le site Natura 2000 (ZSC) FR 1100803 compte 7 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore » Elles sont présentées dans le tableau suivant

Tableau 14 : Liste des espèces prioritaires inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore » présentes sur le site Natura 2000 (ZSC) FR 1100803

Espèces	Туре	Ta	ille	Unité	Cat.	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
Lapetes	туре	Min	Max	Office	C/R/V/P	A/B/C/D	A/B/C	A/B/C	A/B/C
Leucorrhine à gros thorax (Leucorrhinia pectoralis)	С	1	1	i	V	D			
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	р			i	P	D			
Ecaille chinée (Euplagia quadripunctaria)	р			i	Р	D			
Lamproie de Planer (Lampetra planeri)	р			i	P	С	С	С	С
Triton crêté (Triturus cristatus)	р			i	P	С	В	С	В
Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	р	1	1	i	Р	D			
Fluteau nageant (Luronium natans)	р			i	V	С	С	С	С

Type : p = espèce résidente (sédentaire) ; r = reproduction (migratrice) ; c = concentration (migratrice) ; w = hivernage (migratrice).

Unité: le individus ; p = couples ; adults = Adultes matures ; area = Superficie en m² ; bfernales = Femelles reproductrices ; cmales = Mâles charteurs ; colonies = Colonies ; fetems = Tiges florales ; grids 1x1 = Grille 1x1 km ; grids 1x6 t 0 = Grille 1x1 km ; grille 1

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune ; R = espèce rare ; V = espèce très rare ; P = espèce présente

Qualité des données :
G = « Borne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; DD = « Données insufficantes » .

Population : A = 100 \ge p > 15 % ; B = 15 \ge p > 2 % ; C = 2 \ge p > 0 % ; D = Non significative.

Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».

Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale :
A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».



ande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envir

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Objectifs et actions sur le site Natura 2000 :

Les principaux objectifs retenus pour la gestion du site Natura 2000 FR1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines » consistent à restaurer et maintenir les habitats naturels d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces.

A ce titre, le DOCOB du site présente de nombreuses actions en faveur des habitats naturels, consistant principalement en :

- Mise en place d'ilots de sénescence dans les habitats forestiers,
- Reconstitution et entretien des landes sèches par extraction de ligneux
- Restauration et entretien des landes humides par extraction de ligneux.
- Contrôle des ligneux et de la roselière sur les tourbières hautes actives.
- Etrepage sur les dépressions à Rhynchosporion.
- Contrôle de la végétation et notamment des ligneux sur les bas-marais neutro-alcalins
- Curages et déboisements partiels de mares.

Les principales actions en faveur des habitats d'espèces sont les suivantes

- Curage de plans d'eau en faveur du Fluteau nageant,
- Aménagement et entretien de berges en faveur de l'Agrion de mercure
- Aménagement et gestion de mares en faveur de la Leucorrhine à gros thorax,
- Création d'ilots de sénescence en faveur de la Barbastelle d'Europe et du Lucane verf-volant, Fauches et/ou maintien de prairies en pâturage extensif favorable à l'Ecaille chinée,
- Suivi par pêche électrique de la Lamproie de Planer et du Chabot.
- Curage et contrôle des ligneux autour des mares à Triton crêté.
- Suivi des chiroptères (Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées et Grand Murin)







4.4.2. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF les plus proches de la zone d'étude sont les suivantes :

teo paio prodreo de la zone d'elade sont les surrantes .										
Désignation du site	Distance par rapport au projet									
ZNIEFF de type I n° 110320046 « Zone	2.3 km au nord-ouest									
humide de la mare des pins »	2,5 kill du llolu-ouest									
ZNIEFF de type I n° 110001685 « Zones	3 km au nord-ouest									
inondables à Gif - Bures »	3 KIII du Hord-ouest									
ZNIEFF de type I n° 110620010 « Les	3.2 km à l'ouest									
grands prés »	J,Z KIII d TOUGST									
ZNIEFF de type I n° 110320042 « Parc du	4 km au nord-ouest									
CNRS de Gif »	4 KIII du Hord-ouest									
ZNIEFF de type II n° 110030037 « Vallée	5.5 km au nord-ouest									
de la Mérantaise »	5,5 kill au lloru-ouest									
ZNIEFF de type I n° 110320001 « Bassin	6.2 km au nord-est									
de retenue de Saulx »	0,2 kill ad lioto-est									

4.4.2.1. ZNIEFF 110320046 « Zone humide de la mare des pins »

La ZNIEFF est constituée d'une zone humide comprenant deux mares, la Mare des Prise et la Mare dis "des Examis". Elle est localisée au sein du centre universitaire d'Orsay, sur un coteau surpiombant la vallée de l'Yvette. Les mares et la zone humide sont localisées au niveau d'dimergences de nappes présentes sur le coteau de manière quaei-linéaire, à mi-pente, ce qui confere un attant tout particulier au sité comparativement au reste du coteau. Les habitats lysus us so l'hydromorphe et les espèces déterminantes ne se retrouvent d'allieurs qu'en ce secteur du commus.

Deux espèces déterminantes végétales ont été recensées : le Myriophylle verticillé (Myryophyllum verticillatum), espèce des groupements aquatiques rare en lle-de-France ; le rare Polystic à soies (Polystichum settlérum) caractéristique des frets de ravins ou de pentes exposées au nord.

La mare des Exam's a été creusée en 1991, au pied d'un boisement de pins au niveau de la résurgence de la nappe phréatique des sables de Fontainebleau. Au nord, s'est maintenue une végétation de type roselière sur soi tourbeux. La mare est alimentée par un ruissellement continu issu de la naoce, ce oui permet la formation de concrétions calcaires autour des débris védétaux. Ce type de phénomène est neu courant dans la vallée et mérité d'être préservé

La ZNIEFF est par ailleurs susceptible d'accueillir une faune intéressante (Odonates...), car les ceintures de végétation sont diversifiées malgré sa petite superficie : formations à Joncs, Carex et Massettes, associées à lus fiche humide assez rrande

4.4.2.2. ZNIEFF 110001685 « Zones inondables à Gif - Bures »

Les bassins de Bures et de Coupières sont situés en fond de vallée de l'Yvette et font partie d'une série de bassins de reteraien en étroite relation les uns par rapport aux autres. Encadrés par deux versants respectivement occupies par les Bois d'Agridron (versant Est) et le Bois de la Hacquinière (versant Nord), ils apportent une diversité écologique et un attrait paysager incontestables dans un sectur fortement urbaniel.

L'intérêt patrimonial de ces deux bassins est essentiellement ornithologique : les prairies herbacées humides et les llois de roseilères constituent en effet des habitats importants pour l'invernage de la Bécassine des mariei (Gallinago gallinago), qui réqueute tous les ans les bassins depuis plus de dix ans, avec une moyenne dépassant le seuli requis de 20 individus pour être considérée déterminante ZNIEFF et plus de 100 individus dénombrés en décembre 2002, effectif très élevé pour l'ille-de-France.

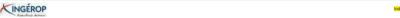
A cet hivernage s'ajoute celui tout aussi remarquable de la Bécassine sourde, espèce non déterminante et pourtant très peu fréquente dans la région

Une roselière développée sur le bassin de Couplères offre un habitat favorable aux espèces pauludicoles comme la Rousseroille effanvatte et la Loustelle tachetée. D'autres espèces n'atteignant pas ici les seulls requis pour être considérées déterminantes ont également présentes et méritent d'être mentionnées: le Râle d'eau, la Bergeronnette des ruisseaux et la Rousseroile verderoile.

Un mâle chanteur de Marouette ponctuée a même été régulièrement contacté en 2000, mais sa reproduction n'a pu être prouvée. La nidification de cette espèce serait tout à fait remarquable pour l'Essonne.

L'intérêt du site pour les reptiles et amphibiens est également à signaler : 4 espèces d'amphibiens dont le Triton palmé (Triturus helveticus) et la Grenouille rousse (Rana temporaria) ; 2 espèces de rectiles dont la Codeuver à collier (Natrix natrix).

Les mammifères communs de la région trouvent également sur ces bassins des zones de refuge importantes.





용

Code

큥

용

용

57

AMÉNAGEMENT DES DIEEUSEURS DES ÎU IS ET DE MONDÉTOUR

Au cours des dernières années, divers micro-milieux ont été créés lors d'opérations ponctuelles, afin de renaturer le site et d'explorer ses potentialités : aux intérêts patrimoniaux s'ajoute donc un constitut président

Enfin, du point de vue fonctionnel, le bassin est un des demiers maillons dans la chaîne des plans d'eau du nord de l'Esonne. Le caractère artificialisé et la faible richesse floristique de ce bassin nichet n'a rester prudent quant à son devenir dans l'inventaire des ZNIEFF. Les formations vegétales intéressantes se limitent à l'extrémité est du bassin. Tout le reste des berges (environ la motié ouest) est dépourvu d'expèces intéressantes. Seule l'îlle aux Oiseaux présente un fort intérêt, notamment aviginantique.

4 4 2 6 ZNIFFE 110030037 « Vallée de la Mérantaise »

La Vallec de la Mérantiaise se présente comme un vaste ensemble relativement bien préservé qui compte notamment de grandes surfaces de prairies et de zones humides (cariçales, mégaphorbilises, boisements alluviaux plus ou moirs tourbeux). Le cours d'aeu lui-nême présente des facis relativement naturels assez variés et propices au maintien d'une biocénose riche et de orande qualité frénéras à trute. Valora, Anoualle...).

A noter également des données historiques, ainsi que la redécouverte récente de coquilles de Mulette épaisse (*Unio crassus*), espèce d'intérêt communautaire.

La vallée est dominée par des coteaux boisés, donnant localement des ravins frais à fougères exposés au nord (habitats d'intérêt communautaire)

La Réserve Naturelle Volontaire / Régionale d'Ora, dont les prairies et zones humides sont entrétenues par gestion conservatioire par pâturage (Highlandis catifies) se trouve au centre de cette valide. Elle abrite, entre autres, des gites à chiroptères, ainsi que de nombreuses petites sources tuffeuses (concrétionnantes (habitat du cratoneurion).

Sur la partie avail, on note la présence du « Marais du Billehou » (« « Marais de la Vallée Bonnard ») classé en Espace Naturel Sensible (ENS) de l'Essonne, sur la Commune de Villiers-le-Báble, ainsi que les fortés fraiches du Fond de la Cure, petit nuisseau qui traverse le Bois d'Algrefoin (avec entre autres la Raiponce en éris, Phrésuma spicatum). Dans ce même secteur, se trouvent également de remarquables anciennes carrières de grès, qui donnent des fronts de tailles assez imposants ainsi que des zones de sables purs, propices à des espoèses socialisées comme le rare carable sablicine (Harnalist Raussenss).

4.4.3. Réserves naturelles nationale (RNN) et régionale (RNR)

La Reserve Naturelle Nationale la plus proche de la zone d'étade set la RNN 96 (FR3600096) « Sites géologiques de l'Essonne ». La réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne ». Le site de via sobilère du Bois de Lunczy » à Saulu-les-Charteux est soid au nord du groupe principa de sites et se situé à 3,7 km à l'est du projet. Le réserve naturelle regroupe de affleuements naturels ou artificiée (anciennes carrières) qui se succèdent ou se juxtaposent pour présenter la série sédimentaire stampienne Pulsaires notroires fossilérées de l'étage y sont conservés.

La Réserve Naturelle Régionale la plus proche de la zone d'étude est la RNR 190 (FR9300025) « Val et coteau de Saint-Rémy ». Elle est située à 7 km à l'ouest du projet.

La réserve naturelle du val et coteau de Saint-Rémy se situe au sein de la vallée de l'Yvette. Elle se compose de cinq entités différentes qui représentent au total 83 hectares.

Cet ensemble d'habitats naturels constitue un véritable list au sein d'une vallée marquée par une urbanisation massive exerçant une pression forte sur les milieux naturels. Le site se compose à la fois d'habitats humides, comme des aufnaies alluviales, des cariçaes, des prairies humides ou des mégaphorbaies, et d'habitats plus mésophiles comme des boisements de bouleaux, de chénaiechétationnezin crairies et friches.

Des conditions géologiques particulières, une forte présence de l'eau et l'activité humaine passée ont engendré la mise en place d'une mosalique de milieux : friches humides, boisements, praite de versant, zones marécageuses, mares, étang... Ces milieux variés favorisent la présence d'une multitude d'espèces animaises et végétales. À ce jour, une vinjama d'espèces remarquables y ort été necnsées pour la fore dont le Polystic à aiguillors et l'Ophrys abelle, et plus de quarante pour la faune, dont la Bécassine des marais, l'Ecaille rouge, la Mante religieuse et le Cordulégastre annesé.

INGÉROP

Ind. H - Juin 20

59

큥



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Deux espèces végétales rares et déterminantes sont recensées sur la ZNIEFF: la Lentille d'eau à plusieurs racines (Spirodele polyrhiza) et l'Oenanthe à feuilles de sialas (Denanthe sialafoile). D'autres espèces peu communes sont présentes : les rares Cétérach (Aspienium certaire) et Bident penché (Bidens ceruse), ainsi que l'Elodée à feuilles étroites (Elodée nutail), espèce très rare.

La fréquentation et le dérangement occasionné sur les oiseaux représente la principale menace pour ces bassins qui constituent dans le secteur un lieu privilégié de promenade.

Les mesures de conservation et de restauration des roselières prévues, avec la contrainte du rôle de régulateur de crues des bassins, sont par contre un atout pour ces sites encore jeunes, qui pourront voir apparaître de nouvelles espèces déterminantes (notamment oiseaux déterminants avec seuil).

4.4.2.3. ZNIEFF 110620010 « Les grands prés »

Cette zone humide se présente sous la forme de lanières envahies de roseaux et de saules intercalées par des cultures et jachères. On note la présence de la Phragmitte des joncs (Acrocephalus schoenobeanus), du Conocéphale des roseaux (Conocephalus dorsalis), du Conocéphale gracieux (Ruspolia nitidule), du Criquet ensanglianté (Stethophyma grossum) et de la Sirordélé à plusières racines (Sinodela polymiza).

Cette zone présente un fort potentiel certainement largement mis à mal par l'agriculture voisine. A ce titre, le site mérite d'être inventorié avec des prospections complémentaires.

4.4.2.4. ZNIEFF 110320042 « Parc du CNRS de Gif »

A moins de 30 km de Paris, le parc du CNRS de Gif constitue une enclave de nature protégée dans un environnement urbanisé au sud et agricole au nord. Localisé en partie sur le versant nord supprimbant la valide de l'vette, il et majoritairement biosé mais présent des prairies fauchées en bas de coteau, correspondant à l'ancien parc du château. Les boisements sont dominés par la chénaie, sessitifier en haut de versant, chénaie-charmais en bas de pente. La tempér de décembre 1999 a provoqué l'ouverture de nombreuses clairières qui contribuent aujourdhui à l'hétéropénâté du site et à une diversité floristique et avifaunistique toujours croissantes. Quelques mares à bonnes petentialités d'acculte pour les batraciers sont également présentes.

Huit espèces déterminantes ont été recensées

INGÉROP

- 2 Lépidopières : le Morio (Nymphalis antiopa), protégé en IIe-de-France, il fréquente les bois clairs du parc et le Thécla du Bouleau (Thecla betulae) présent dans les lisières et layons forestiers bordés
- 6 espèces de Chauses-souris (la reproduction ou l'hivernage restent cependant à vérifier pour chacune de ces espèces): la Noctule commune (l'yctalus noctule) dans les habitais forestiers; les Orellards gris et roux (Pélecotus auticuse et P auritus), le premier dans les combles, greniers... et le second arboricole; la Sérotine commune (Epéseus serotinus) dans les bâtiments; les Vespertilors de Daubenton et de Nateler (Myotis daubentoni) et M. naterieri), dans les combles, reniers et al vives creuir.

L'avifunu est également tes diversifiés, sans toutefois comporter d'espéces déterminantes. Citons cependant l'observation du Torcol fourmiller (Jyrns tropulle), espèce en déclin au niveau national et en diagner au niveau régional. Il fréquentait depuis quelques années les bois clairs du parc, mais n'est pour l'instant plus revu. Le Pic mar (Dendrocopos medius), déterminant à partir de 30 couples, est par corrier un ble régulier du pare.

L'intérêt de ce site est donc essentiellement lié à la faune, insectes d'une part (papillons, libellules) et Chauves-souris d'autre part avec une richesse remarquable pour le secteur qui attribue au parc un caractère refune d'importance pour diverses espèces.

4.4.2.5. ZNIEFF 110320001 « Bassin de retenue de Saulx »

Créé en 1985 avec un rôle d'écrêteur de crues, le bassin de retenue de Saulx s'est révélé être une zone-relais dans l'aire de migration et d'hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux sauvages. C'est ce au constitute son principal intérêt.

A 18 km de Paris, la valeur floristique du bassin présente des attraits atypiques basés sur - sa diversité spécifique, avec près de 200 espèces ;

- ses groupements végétaux en présence et potentiels, dans une aire assez restreinte.

Deux espoces végitales déterminantes y ont été observées: le Bident pranché [Bidens cermus) et la rare Lentille d'eau à plusieurs racines (Spirodelle polyhtiza). Capendant, il convient de relativiser cette fable inchesse car la prospection n'a été réalisée qu'à une époque peu tivorable de nautomes. Il est probable que les prairies et les parties basses aient favorablement évolué depuis l'exportation effective du foin après les fauches. mande de dérogation à l'article L,411-1 du Code de l'Envi



KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

4.4.4. Espaces Naturels Sensibles (ENS

L'Espace Naturel Sensible le plus proche de la zone d'étude est l'ENS de la Vallée Bonnard, situé dans la vallée de la Mérantaise, à 7 km au nord-ouest de la zone d'étude. Ce marais d'une surface de 8 hectares offre une mosaïque complexe de peuplements remarquables

Ce mansi d'une surtace de 8 hectares oftre une mosalique complexe de peuplements remarquables niches en flors, eave plus de 180 espèces filoriques inventories, dont de nombreuses caractéristiques des zones humides. Le mansis cache notamment en son sein une roselère qui sert d'abri à toute une filor evenue rare en Esconno, telles que la Grande prêle (Equisetum telmateia), la La l'abrie distique (Carex distribe) et le Populage des mansis (Catifa palustris).

En termes de faune, on peut y rencontrer la Bécassine des marais, le Bruant des roseaux ou encore le Râle d'eau. On note également la présence du Campagnol amphibie.

4.4.5. Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse

Le site d'étude borde la limite Est du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Ce PNR etés créé en 1965 et s'étend sur 51 communes et 63327 ha. Il est notamment assis sur les grandes entités naturalles constituées de la forêt domaniaie de Remboullet et la vallée de l'ivette. Il est, de ce fait, constitué de nombreux milleux naturals d'intérét écologique, tals que des milleux boisés, des zones humides (boisées ou ouvertes), des landes séches à humides, et des milleux overts. Il regroupe notamment une grande paris des sones naturalles éderites précédemment.





용

Dossier

LOCALISATION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE

Natura 2000 :

ZNIEFF de type I

Aire d'étude

7NTEEE de tyne II

Natura 2000 : Zone de protéction spéciale (ZPS

Réserves Naturelles Régionales RNR

Réserves Naturelles Nationales RNN

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

INGÉROP

4.5.1. Corridors écologiques. Trame Verte et Bleue

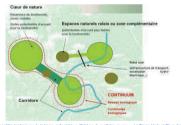
La Trame Verte et Bleue codifiée dans le code de l'urbanisme (art. L110 et suivants et L121 et suivants) et dans le code de l'environnement (art.et L371 et suivants), trouve son origine dans :

- La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle 1), qui instaure dans le droit français la création de la trame verte et bleue.
- La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement (Grenelle 2) qui précise ce projet, notamment les modalités d'élaboration et le contenu des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), parmi un ensemble de mesures destinées à nrésenver la hindiversité

La TVB est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer. Elle a « pour objectif d'enraver la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricole en milieu rural » (art. L371-1 du Code de l'Environnement).

D'un point de vue fonctionnel, la TVB est constituée des éléments suivants

- Réservoirs de biodiversité : zones de grande valeur naturelle, contenant des populations viables des espèces et intégrant les processus environnementaux (biotiques et abiotiques) assurant leur viabilité (zones protégées, ZNIEFF de type1...).
- Zones complémentaires : habitats favorables aux espèces des réservoirs de biodiversité
- Continuums ou continuités écologiques : aires potentielles de déplacement dans des milieux non-hostiles des espèces à partir des réservoirs.
- · Corridors ou liaisons écologiques : axes potentiels de déplacement des espèces entre deux zones nodales (entre et/ou au sein des continuums).
- Points noirs : zones où la fonctionnalité d'un corridor est altérée et donc où le déplacement des espèces est perturbé



La Trame Verte et Bleue s'articule sur 3 niveaux

- Des orientations nationales adoptées par décret en Conseil d'État consécutivement aux lois Grenelle Let II :
- · Des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) élaborés conjointement par la Région et l'État (fin 2012 en lle de France), en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et soumis à enquête publique. Ces schémas respectent les orientations nationales et identifient la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale :
- Les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale), qui prennent en compte les SRCE au niveau local.

La démarche retenue est donc d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions

à l'article L,411-1 du Code de l'En a Dossier



4.5.2. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) constitue le volet régional de la TVB élaboré dans chaque région conjointement par l'Etat et la Région. En lle-de-Erance le SRCE a été approuvé le 21 octobre 2013 (arrêt préfectoral n°2013294-0001)

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue (Région IIe-de-France, 2012). A ce titre, il

1 Identifier les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité corridors, cours d'eau et canaux obstacles au fonctionnement des continuités écologiques)

- 2. Identifier les enieux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique :
- 3. Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques

Il a nour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

4.5.3. Les réservoirs de biodiversité en lle-de-France

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels des individus se dispersent ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations (Région lle de France 2012)

En Ile-de-France les réservoirs de bindiversité couvrent 21.3% de la superficie de la région et sont constitués sur la base de zonages existants retenus de manière obligatoire au titre des articles 1.371-1 et R371-21 du CE ou retenus anrès examen du CSRPN. Ces espaces sont les suivants :

- Réserves Naturelles Nationales et Régionales
- Réserves Biologiques.
- Arrêtés préfectoraux de protection de Biotope (APPB).
- Les ZNIEFE de type Let II. Les sites Natura 2000,
- Les réservoirs biologiques du SDAGE.

4.5.4. Sous trames, corridors écologiques et continuums de la Trame

Verte et Bleue d'Ile-de-France

AMÉNAGEMENT DES DISSISSISSISSISSES EN EN MONDÉTOUR

Une sous-trame représente l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'autres espaces fréquentés régulièrement par les espèces typiques de la sous-trame considérée (Région IIe-de-France, 2012).

En Ile-de-France, les sous-trames suivantes ont été retenues

- · Sous trame arborée, correspondant à l'ensemble des formations végétales ligneuses arborées ou arbustives,
- · Sous trame herbacée, comprenant les végétations pérennes dominées par une strate végétale herbacée.
- · Sous trame « grande-culture », constituée des milieux agricoles cultivés en grandes cultures et en cultures maraichères.
- Sous trame bleue comprenant les zones humides au sens large ainsi que les eaux stagnantes et courantes

A charuna de ces enus trames est associó un continuum écologique qui représente l'espace accesible à partir des réservoirs de hindiversité aux penères associées à cette sous trame (Région Ille-de-France 2012) Les corridors écologiques désignent les connexions entre les réservoirs de biodiversité et correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la fauna et la flore

4.5.5. Trame Verte et Bleue au niveau de l'aire d'étude

Le diffuseur des Ulis s'inscrit en contexte péri-urbain, en bordure sud de l'anglomération des Ulis et de sa zone d'activités de Courtabreuf. Il est au croisement d'infrastructures routières maieures telles que la RN118 la RD35 la RD118 et secondaires (RD446)

Les principaux réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE à proximité de la zone d'étude sont

- La vallée de Chevreuse et de la Mérantaise 8 km au nord-ouest
- La forêt domaniale de Rambouillet et boisements annexes, 10 km au sud-ouest
- La vallée de la Rémarde et de l'Orge. 10 km au sud et à l'est.



63

Dossier de den

큥



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Un corridor appartenant à la sous-trame herbacée (prairies, friches et dénendances vertes) à fonctionnalité réduite car régulièrement interrompu par des infrastructures routières et l'urbanisation traverse la zone d'étude selon un axe sud-ouest / nord-est

Un corridor de la sous-trame arborée, à fonctionnalité réduite, constitué par les coteaux boisés de la vallée de la Salmouille, borde la zone d'étude. Il est notamment entrecoupé par la RN118 juste au sud de la zone d'étude, puis par la ligne TGV, ce qui explique sa fonctionnalité réduite de corridor écologique entre les différents réservoirs de biodiversité locaux.

Ce corridor figure dans le SRCE comme corridor principal à restaurer pour la sous-trame arborée

La carte des « Composantes de la trame verte et bleue de la région lle-de-France », ainsi que la carte des « Objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue de la région lle-de-France » figurent en pages suivantes

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviro





L'aire d'étude est caractérisée par deux grands types de paysages

4.6 Habitats naturels

Un secteur très urbanisé au nord et au sud-est du ring des Ulis

Une zone plus naturelle (friche et boisements) sur le quart sud-ouest.

Les secteurs urbanisés présentent des habitats peu diversifiés constitués essentiellement de parcs et jardins ornementaux, de plans d'eau artificiels, de friches herbeuses et de boisements rudéraux.

Le quadrant sud-ouest est constitué, quant à lui, d'habitats naturels à plus forte valeur écologique, tels que les fourrés à prunelliers, les boisements de chênes et charmes, les boisements de bouleaux, et quelques patchs d'habitats caractéristiques de zones humides (phragmitaie, jonchaie, etc.).

4.6.1. Habitats naturels et cortèges floristiques des formations anustinuae

J5.3 Plans d'eau artificiels

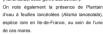
Les berges des pièces d'eau artificielles présentes au niveau de la zone résidentielle de « la Queue d'Oiseau » sont aménagées et plantées de saules (Salix alba, Salix babylonica, Salix triandra) et de frênes (Fraxinus excelsior). La vénétation hélonhytique se limite à quelques natche de Massettes (Tynha latifolia), de scima (Elencharis natustris) at de Carey (Carey en) La vocation de ces plans d'eau essentiellement omementale



C1.2 Mares mésotrophes

Les boisements du quart sud-quest de la zone d'étude accueillent plusieurs mares mésotrophes

L'aménagement de ces mares semble être d'origine anthropique en vue d'une gestion cynégétique du site. Ces mares occupent des dépressions topographiques à faible pente où l'eau stagne en hiver. L'été. l'eau ne subsiste qu'en quelques endroits surcreusés, et la superficie en eau est alors nettement réduite Ces nières d'esu présentent sesez peu de vénétation aquatique On note toutefois la présence de lentilles (Lemna sp.) en petite quantité et de Renoncules aquatiques (Ranunculus, sous-genre Batrachium),



La strate arborescente en bordure de ces mares est marquée par la présence de quelques pieds de saules (Salix alha et Salix cinerea) et de Bouleau (Betula pendula)

Ces mares sont utilisées par plusieurs espèces d'amphibiens (cf. § 4.13 - Amphibiens) pour accomplir toute ou partie de leur cycle hiologique



Mare au sein d'une clairière



KINGÉROP

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env



KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR



🔍 CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE 🖫



de de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'En≀

Dossier de de

65

ation à l'article L.411-1 du Code de l'En

ide de dér

de dem

66

4.6.2. Habitats naturels et cortèges floristiques caractéristiques des zones humides

Les habitats présentés dans cette partie sont répartis sous forme de patchs au sein de la friche et des boisements du quadrant sud-ouest de l'aire d'étude. Les sondages pédologiques réalisés en décembre 2018 au sein de ces différents patchs de végétation ont montré que les sols en présence ne sont pas caractéristiques des zones humides.

Ainsi, aucune zone humide réglementaire au sens de la note technique du 26 iuin 2017 n'a été recensée sur l'aire d'étude.

E3.417 Jonchaie

d'étude sont bordées de zones à joncs. Ces patchs correspondent aux zones de marnage des mares qui sont en eau de l'hiver jusqu'au printemps, puis hors d'eau en été Ces zones constituent un secteur dense er végétation hélophytique qui reste en eau suffisamment longtemps au printemps pour permettre la reproduction des amphibiens. Le cortège est dominé par le Jonc glaugue (Juncus inflexus) et le Jonc aggloméré (Juncus conglomeratus). On note également la présence de Scirpe des marais (Eleocharis palustris). Ces zones sont bordées par quelques pieds de Saule blanc (Salix alba) et de Saule cendré (Salix cinerea). Le Bouleau verrugueux (Betula pendula) est également présent en peuplement très épars.

Les mares du quadrant sud-ouest de l'aire



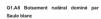
Zone à joncs à proximité d'une mare

C3.24A Parvo-roselière basse à Eleocharis

Un patch de végétation hélophytique dont le cortège est dominé par le Scirpe des marais (Eleocharis palustris) se distingue des zones à joncs décrites précédemment

Le Bouleau verruqueux (Betula pendula) esi toujours présent de manière éparse, de même que le Saule blanc (Salix alba) et le Saule cendré (Salix cinerea).

Ce secteur, également en eau une partie de l'année, est favorable à la reproduction des amphibiens.



La surface imperméabilisée (plateforme bitumée) du sud-ouest de l'aire d'étude est bordée par des fourrés et boisements rudéraux caractérisés par un fort développement de Saule blanc (Salix alba).

Ces patchs de saulaie blanche sont peu étendus. Ils semblent se développer sur des sols de remblai temporairement saturés en eau, du fait de l'accumulation d'eau de ruissellement issue de la plateforme bitumée.



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Parvo-roselière basse à Eleocharis



Patch de Saules blanc

INGÉROP

KINGÉROP

D5.11 Phragmitais

Une phragmitaie sèche s'est développée à proximité de la surface imperméabilisée (plateforme bitumée) du sud-quest de l'aire d'étude

A l'image des patchs de saulaie blanche (habitat décrit précédemment) elle s'est probablement dévelonnée sur des sols de remblai hydromorphes en surface du fait de l'accumulation d'eau de ruissellement issue de la plateforme bitumée.

Au sein de cet habitat dominé nar le roseau (Phranmitae australie) s'evoriment énalement d'autres plantes indicatrices de zones humides telles que le Jonc glauque (Juncus inflexus). la Menthe à fauilles rondes (Menthe suevenlens) et la Renoncule rampante (Renunculus renens)

Cette phragmitaie est en cours de fermeture e gagnée netit à netit par les fourrés arbustifs. Son étendue a en effet diminué denuis l'étude réalisée par AIREI E en 2012





Zone gegnée per les ligneus

INGÉROP

nde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviro

Dossier de de

69

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

4.6.3. Habitats naturels et cortèges floristiques des milieux ouverts

12.11 x E2.64 Parcs et jardins ornementaux et Pelouses de parcs

Le quartier résidentiel de « la Queue d'Oiseau » situé sur le quart nord-ouest du ring des Ulis, ainsi que les abords des voiries principales (RN118, RD118 et RD35) sont aménagés et entretenus régulièrement dans un but paysager

On note la présence d'un cortège herbacé particulièrement rases : Pâturin annuel (Poa annua). Pâquerette (Bellis perennis). Trèfle blanc (Trifolium repens), Capselle (Capsella bursa-pastoris), Bugle rampante (Ajugla

Les plantations alternent avec des espèces buissonnantes (Cotoneaster, Charme Carpinus betulus, Sorbier Sorbus aucuparia), les feuillus arborescents (Saule blanc Salix alba, Saule pleureur Salix babylonia, Merisier Prunus avium Erable sycomore Acer pseudoplatanus) et les résineux (Pin noir Pinus nigra et Pin sylvestre Pinus sylvestris).



Parc urbain de « la Queue d'Oiseau »

I1 53 Friche herhacée mésonhile

Les abords des voiries principales (RN118. RD118, RD35 et A10) présentent des espaces ouverts peu entretenus, au sein desquels s'exprime une végétation herbacée mésophile. Le cortège floristique est notamment constitué

Arrhenaterum elatius, Dactylis glomerata, Pos pratensis, Plantago lanceolata, Vicia sepium, Vicia sativa, Vicia hirsuta, Pastanica sativa, Heracleum sphondylium, Rumex acetosa, etc...

Les talus herbeux de la RN118 situés au nord de l'aire d'étude accueillent plusieurs stations de Drave des murailles (Draba muralis), espèce végétale protégée en Ile-de-France (cf. § 4.7 -



Talus de la RN118



4.6.4. Habitats naturels et cortèges floristiques des milieux boisés

FA.1 x FB.32 Alignements d'arbres d'ornement et plantations d'arbres et arbustes ornementaux

Les terrains bordant les zones résidentielles. commerciales et industrielles font régulièrement l'obiet de plantations d'arbres servant d'écran visuel vis-à-vis des axes de circulation. Ces plantations sont constituées d'un mélange

d'espèces exotiques et indigènes. On v trouve notamment les essences suivantes Cotoneaster Sorbier (Sorbus aucunaria) Buddleia (Buddleia davidii) Laurier cerise (Prunus laurocerasus) Frable sycomore (Acer nseudonlatanus) Charme (Carninus betulus) Aulne (Alnus alutinosa) Erêne (Fraxinus excelsion) Robinier (Robinia pseudoacacia) Merisier (Prunus avium) If (Taxus baccata) Pin noir (Pinus nigra)



Plantations d'arbres ornementaux (Lauriers)

F3.111 Fourrés à prunelliers et ronces

Le secteur situé au sud-quest du ring des Ulis autrefois urbanisé est colonisé par une friche qui a évolué en fourré arbustif à prunelliers et

Les espèces végétales suivantes constituent les composantes principales de cette fruticée dense : Prunellier (Prunus spinose) Aubénine (Crataeaus monogyna) Cornouiller sanguin (Cornus sanauineum). Ronce (Rubus ar. Fruticosus). Rosier des chiens (Rosa ar. Canina) Soule marsoult (Saliv canna) La strate herbanée s'evorime dans les lavons travergant cos formations arbustivos et est notamment composée de Brunelle (Prunelle vulgaris). Solidage (Solidago canadensis). Sainfoin (Galega officinalis), Panais (Pastinaca sativa). Carotte sauvage (Daucus carotta). Achillée millefeuille (Achillea millefolium) etc.

Ces fourrés constituent un habitat favorable à deux espèces de papillons rhonalocères natrimoniaux : la Thècle du prunier et le Elambé (ce dernier étant protégé en région lle-de-France) (cf. § 4.14.1 - Lépidoptères rhonalocères)



Fourrés à prunelliers et ronces



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

F3.11 x G1.A8 Fourrés caducifoliés denses évoluant en boisements rudéraux

Une grande partie des fourrés décrits précédemment a évolué en taillis dense dont la strate arborescente, plus ou moins développée, est constituée de jeunes Saules blancs (Salix alba), Robiniers (Robinia pseudoacacia), Chênes pédonculés (Quercus robur), Erables champêtres (Acer campestre), Peupliers trembles (Populus tremula) Bouleaux (Betula pendula) et Merisiers (Prunus avium).

On note que le Buddleia (Buddleia espèce exotique envahissante, est fréquent en

Cet habitat, en association avec la phragmitaie (cf. D5.11 Phragmitaie), est favorable à la nidification de la Bouscarle de Cetti (cf. § 4.9 -Avifaune), oiseau recensé en 2012, mais non revu en 2018.



Fourré dense gagné par la strate arborescente

G1.A8 Boisements rudéraux

Les boisements rudéraux se développant sur les talus de la voirie principale (RN118 notamment) sont dominés par le Robinier (Robinia pseudoacacia), l'Erable plane (Acer platanoides) et le Frêne commun (Fraxinus excelsior). Ces arbres sont accompagnés d'une strate arbustive se développant en lisière ou en sous-bois et mposée notamment d'Aubépine (Crataegus monogyna) et de Ronce (Rubus gr. fruticosus) La strate herbacée est colonisée par un cortège typique des sous-bois des zones péri-urbaine. avec notamment l'Alliaire (Alliaria petiolata), le Lierre terrestre (Glechoma hederacea) et la Benoite (Geum urbanum).

vitalba), Fraisier des bois (Fragaria vesca) et Brachypode des bois (Brachypodium







Prunellier (Prunus spinosa), Clématite (Clematis Boisement rudéral au sud-ouest du ring des Ulis

INGÉROP

Ind. H - Juin 2021

Dossier

INGÉROP

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envirc

Ce peuplement forestier est plus mature et la présence d'arbres relativement anciens est à noter Certains présentent un notentiel d'accueil pour les chiroptères (cf. § 4.11.2 - Gites notentiels nour les chimotères)

Les strates arhustives et herhanées nouvent être denses. On note la présence de ronce (Rubus gr. fruticosus), de Chèvrefeuille des bois (Lonicera periclymenum), de la Jacinthe des hois (Hvacinthoides non-srinta) du Sceau de Salomon (Polygonatum multiflorum), du Sanicle d'Europe (Sanicula europaea) du Brachynode des bois (Brachypodium sylvaticum), etc.



Boisement de chênes, charmes et châtaigniers



Vieux chênes au sein du boisement

G1.91 Bois de houleaux

Ces neunlements sont relativement ieunes et se sont développés au sein de clairières formées dans les hoisements décrits précédemment

La strate arborescente est neu dense et largement dominée par le Bouleau verniqueux (Retula pendula) et le Tremble (Populus tremula)

La strate arbustive est de plus quasimer absente, ce qui confère à ce milieu un caractère relativement ouvert.

Cette formation se dévelopment en partie à provimité des mares décrites précédemment (cf. C1.2 Mares méentronhes) la strate herhanée est composée pour partie des formations végétales humides à ioncs et scirpes (cf. § 4.6.2. Habitats naturels et cortèges floristiques des zones humides)

Sur les parties plus hautes topographiquement et donc plus sèches les herbacées du genre Schedonorus et le Dactyle angloméré (Dactylis glomerata) dominent le cortège.



Boisement de houleaux

KINGÉROP

nde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env

Dossier de de

73

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env

74

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR





AMÉNAGEMENT DES DISSISSISSISSISSES EN EN MONDÉTOUR

4.6.5. Synthèse des habitats naturels recensés

au sens de l'arrêté du 24/06/2008. Les sondages pédologiques réalisés au sein de ces habitats ont montré qu'aucun d'entre eux ne se développe sur un sol caractéristique de zone humide, selon le classement du Groupe d''Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981). Ainsi, aucune zone humide réglementaire n'a été recensée au sein de l'aire d'étude.

De plus, aucun des habitats présents au sein de l'aire d'étude n'est d'intérêt communautaire.

La synthèse des habitats est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Synthèse des enjeux sur les habitats naturels													
Habitat	Code EUNIS	Code CORINE	Habitat Natura 2000	Habitats de zones humides (Table B annexe II arrêté 24/06/2008)	Surface (en hectares)	Enjeu écologique							
Milieux urbains :													
Bâti et sites industriels et commerciaux	J1.1 x J1.4	86.1 x 86.3		n.c.	6,2	Faible							
Surface imperméabilisée	J4.1	•		n.c.	<1 ha	Faible							
Dépôt de déchets	J6.1	86.42		n.c.	<1 ha	Faible							
Bâtis et jardins associés	12.21	85.3		n.c.	<1 ha	Faible							
Habitats naturels des for	mations a	quatiques :											
Plan d'eau artificiel	J5.3	89.2		n.c.	<1 ha	Faible							
Mare mésotrophe	C1.2	22.12		n.c.	<1 ha	Faible							
Habitats naturels caracte	éristiques	des zones	humides :										
Jonchaie	E3.417	37.21		H.	<1 ha	Faible							
Parvo roselière basse à Eleocharis	C3.24A	53.14		H.	<1 ha	Faible							
Boisement rudéral à	G1A8	41.F		p.	<1 ha	Faible							

Habitat Saule blanc dominant	Code EUNIS	Code CORINE	Habitat Natura 2000	Habitats de zones humides (Table B annexe II arrêté 24/06/2008)	Surface (en hectares)	Enjeu écologique
Phragmitaie sèche	D5.11	53.112		H.	<1 ha	Faible
Habitats naturels des mi			l			
Parcs et jardins	12.11	85		n.c.	2,8	Faible
Pelouses urbaines	E2.64	81		p.	1,2	Faible
Friche vivace mésophile	11.53	87		p.	8,2	Faible
Habitats naturels des mi	lieux bois	ės :				
Alignement d'arbres d'ornement et plantation d'arbres et arbustes ornementaux	FA.1 x FB.32	84.2 x 83.2		n.c.	3,8	Faible
Fourrés à prunelliers et ronces	F3.111	31.81		p.	2,1	Faible
Fourrés caducifoliés denses évoluant en boisements rudéraux	F3.11 x G1.A8			p.	4,3	Faible
Boisement rudéral	G1.A8	41.F		p.	16,1	Faible
Bois de bouleaux	G1.91	41.B		p.	<1 ha	Faible
Chênaie charmaie rudéralisée	G1.A1	41.2		p.	2,1	Faible

Habitats de zones humides : n.c. = non concerné

- p. = habitat pro parte (nécessitant une expertise floristique et/ou pédologique),
- H = habitat caractéristique des zones humides

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

4.7. Flore remarquable

L'étude réalisée par le bureau d'étude Airele en 2012 n'a pas révélé la présence d'espèce végétales

Les inventaires menés en 2018 ont permis de recenser la présence de 4 espèces patrimoniales sur l'aire d'étude. Une espèce est extrêmement rare et protégée en région lle-de-France (Drave des murailles Oraha muralis) et les 3 autres ent rares (Plantain d'aqui à fauilles lancénlées Alisma lanceolatum. Pommier sauvage Malus svivestris et Saule à trois étamines Salix triandra). Le tableau suivant présente ces quatre espèces :

Tableau 16 : Flore remarquable recensée sur la zone d'étude

Espèces	Indice de rareté Ile-de-France	LR régionale	Dét. ZNIEFF	Protection régionale	Enjeu écologique
Drave des murailles (Draba muralis)	RRR	VU	Oui	Oui	Fort
Plantain d'eau à feuilles lancéolées (Alisma lanceolatum)	R	LC	-	-	Modéré
Pommier sauvage (Malus sylvestris)	R?	DD	-	-	Faible
Saule à trois étamines (Salix triandra)	R	LC	-	-	Faible

- Rareté lle-de-France : RRR = extrêmement rare ; RR = très rare ; R = rare.
- Liste Rouge : VU = vulnérable ; LC = préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes.

La Drave des murailles présente un enjeu fort. Elle a été recensée au nord de la zone d'étude, sur les talus de la RN118.

Le Plantain d'eau à feuilles lancéolées, qui présente un enjeu modéré, est présent dans une mare forestière au sein du boisement situé au sud-ouest de la zone d'étude.

Concernant le Pommier sauvage et le Saule à trois étamines, leur enjeu écologique a été abaissé à un niveau d'enjeu faible, car l'autochtonie des pieds est douteuse. En effet, le Pommier sauvage a été recensé au sein d'une friche arbustive occupant un terrain anciennement urbanisé. Le Saule à trois étamines a, quant à lui, été relevé au bord d'un bassin artificiel en eau, au sein d'un parc urbain.



Plantain d'eau à feuilles lancéolées



Saule à trois étai



Drave des murailles

inde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviror

Dossier de der



4.8. Flore invasive

Les inventaires écologiques ont permis de relever la présence de 7 espèces végétales exogènes envahissantes. Elles sont présentées dans le tableau suivant

Tableau 17 : Flore invasive recensée sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom commun	Indice de rareté lle- de-France	Niveau d'invasibilité	Enjeu écologique
Buddleia davidii	Buddleia du père David	С	3	Faible
Conyza canadensis	Vergerette du Canada	CCC	3	Faible
Galega officinalis	Sainfoin d'Espagne	AR	3	Faible
Oenothera biennis	Onagre bisannuelle	AR	3	Faible
Reynoutria x bohemica	Renouée de bohème	?	5	Fort
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	CCC	5	Fort
Solidago canadensis	Solidage du Canada	С	3	Faible

Légende

- Rareté Ile-de-France : CCC = très commun ; C = commun, AR = assez rare.
- Invasibilité Rang 5 : taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.
- Invasibilité Rang 3: Taxon exotique se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés par les activités humaines (bords de route, cultures, friches, plantations forestières, jardins) ou par des processus naturels (friches des hautes grèves des grandes

Le Robinier se situe essentiellement sur les talus qui longent la RN118. La Renouée est, quant à elle. localisée sur non loin de la zone d'étude, plus à l'ouest.

Les autres espèces sont présentes par patchs sur l'ensemble de la zone d'étude, à l'image du Buddleia que l'on trouve de manière régulière mais rarement en station étendue.







Buddleia du père David Renouée de bohème

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Les investigations de terrain réalisées par Airele en 2012 recensaient 33 espèces d'oiseaux, dont 22 faisant l'objet d'une protection réglementaire en France. Les inventaires menés en 2018 ont permis de porter le total des espèces recensées à 49, dont 36 sont protégées au niveau national.

Les oiseaux recensés dans la zone d'étude appartiennent essentiellement aux 5 cortèges suivant :

- Milieux boisés :
- Milieux buissonnants, friches et lisières :
- Zones humides et milieux aquatiques (étendues d'eau mares roselières phragmitaies etc.):
- Milieux anthroniques (zones urbanisées, hâti, jardins privés et espaces verts publics)
- Milieux ouverts à semi-ouverts (prairies, cultures, zones rurales semi-ouvertes avec haies bocagères et boqueteaux).

L'ensemble des espèces inventoriées est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 18 : Avifaune recensée sur la zone d'étude

				Statut nicheur	Annexe I		Statut	national		Statut rég	gional	
Espèces	Ingérop 2018	Airele 2012	Cortège de rattachement	sur la zone d'étude	Directive Oiseaux	Protection nationale	LR nicheur France	LR hivernant France	LR migrateur France	LR nicheur Ile-de- France	Dét. ZNIEFF	Enjeu écologique
Bouvreuil pivoine Pyrrhula pyrrhula		×		Possible	-	Oui	VU	NA d		VU		Fort
Buse variable Buteo buteo	x	×		Possible	-	Oui	LC	NA c	NA c	LC		Faible
Coucou gris Cuculus canorus	x			Possible	-	Oui	LC		DD	LC		Faible
Epervier d'Europe Accipiter nisus	x			Possible	-	Oui	LC	NA c	NA d	LC		Faible
Geai des chênes Garrulus glandarius	×	×	Milieux boisés	Probable	-		LC	NA d		LC		Faible
Grimpereau des jardins Certhia brachydactyla	x	×		Probable	-	Oui	LC			LC		Faible
Grive musicienne Turdus philomelos		×		Possible	-		LC	NA d	NA d	LC		Faible
Mésange à longue queue Aegithalos caudatus	×			Probable	-	Oui	LC		NA b	NT		Modéré
Mésange bleue Cyanistes caeruleus	x			Probable	-	Oui	LC		NA b	LC		Faible
Mésange charbonnière Parus major	x	×		Probable	-	Oui	LC	NA b	NA d	LC		Faible

KINGÉROP

ande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environr

KINGÉROP

nde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envi

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR





Localisation de la flore patrimoniale et invasive



Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env

INGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

				Statut nicheur	Annexe I			national		Statut ré	gional	
Espèces	Ingérop 2018	Airele 2012	Cortège de rattachement	sur la zone d'étude	Directive Oiseaux	Protection nationale	LR nicheur France	LR hivernant France	LR migrateur France	LR nicheur Ile-de- France	Dét. ZNIEFF	Enjeu écologique
Mésange nonnette Parus palustris		×		Possible	-	Oui	LC			LC		Faible
Pic vert Picus viridis	x			Probable	-	Oui	LC			LC		Faible
Pinson du nord Fringilla montifringilla	x			Visiteur non nicheur (en migration)	-	Oui	LC	DD	NA d			Faible
Pouillot véloce Phylloscopus collybita	x	×		Probable	-	Oui	LC	NA d	NA c	LC		Faible
Roitelet huppé Regulus regulus	x		Milieux boisés	Visiteur non nicheur (hivernant)	-	Oui	NT	NA d	NA d	LC		Faible
Rossignol philomèle Luscinia megarhynchos	x	×		Probable	-	Oui	LC		NA c	LC		Faible
Rougegorge familier Erithacus rubecula	x	×		Probable	-	Oui	LC	NA d	NA d	LC		Faible
Tourterelle des bois Streptopelia turtur		×		Possible	-		VU		NA c	EN		Fort
Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes	x	×		Probable	-	Oui	LC	NA d		LC		Faible
Accenteur mouchet Prunella modularis	×	x		Probable	-	Oui	LC	NA c		NT		Modéré
Fauvette à tête noire Sylvia atricapilla	x	×		Probable	-	Oui	LC	NA c	NA c	LC		Faible
Fauvette des jardins Sylvia borin		×		Possible	-	Oui	NT		DD	VU		Fort
Fauvette grisette Sylvia communis	×	×	Milieux buissonnants, friches et lisières	Probable	-	Oui	LC		DD	LC		Faible
Hypolaïs polyglotte Hippolais polyglotta		x		Possible	-	Oui	LC		NA d	NT		Modéré
Linotte mélodieuse Carduelis cannabina		×		Possible	-	Oui	VU	NA d	NA c	VU		Fort
Pouillot fitis Phylloscopus trochilus	x			Probable	-	Oui	NT		DD	EN		Fort

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envir



							Statut i	national		Statut ré	gional	
Espèces	Ingérop 2018	Airele 2012	Cortège de rattachement	Statut nicheur sur la zone d'étude	Annexe I Directive Oiseaux	Protection nationale	LR nicheur France	LR hivernant France	LR migrateur France	LR nicheur Ile-de- France	Dét. ZNIEFF	Enjeu écologique
Bouscarle de Cetti Cettia cetti		х		Possible	-	Oui	NT			VU	Oui	Fort
Foulque macroule Fulica atra		х		Possible (plans d'eau urbains)	-		LC	NA c	NA c	LC	> 1000 ind	Faible
Gallinule poule d'eau Gallinula chloropus	×		Zones humides et	Possible (plans d'eau urbains)	-		LC	NA d	NA d	LC		Faible
Grand cormoran Phalacrocorax carbo		x	milieux aquatiques	Visiteur non nicheur	-	Oui	LC	LC	NA d	LC	> 300 ind	Faible
Héron cendré Ardea cinerea	×	х		Visiteur non nicheur	-	Oui	LC	NA c	NA d	LC	> 25 ind	Faible
Mouette rieuse Larus ridibundus		х		Visiteur non nicheur	-	Oui	NT	LC	NA d	LC		Faible
Chardonneret élégant Carduelis carduelis	×			Possible	-	Oui	VU	NA d	NA d	NT		Fort
Etourneau sansonnet Sturnus vulgaris	×	х		Possible	-		LC	LC	NA c	LC		Faible
Hirondelle rustique Hirundo rustica	×			Visiteur non nicheur	-	Oui	NT		DD	VU		Faible
Martinet noir Apus apus	x			Visiteur non nicheur	-	Oui	LC		DD	LC		Faible
Merle noir Turdus merula	×	×		Probable	-		LC	NA d	NA d	LC		Faible
Moineau domestique Passer domesticus	×		Milieux anthropiques	Possible	-	Oui	LC		NA b	VU		Faible
Pie bavarde Pica pica	×	×		Probable	-		LC			LC		Faible
Pigeon biset (forme urbaine) Columbia livia	×			Visiteur non nicheur	-		LC					Faible
Pigeon colombin Columba oenas		х		Possible	-		LC	NA d	NA d	LC		Faible
Pinson des arbres Fringilla coelebs	×	×		Possible	-	Oui	LC	NA d	NA d	LC		Faible
Serin cini Serinus serinus		x		Possible	-	Oui	VU		NA d	EN		Fort
Verdier d'Europe Carduelis chloris	×	×		Possible	-	Oui	VU	NA d	NA d	VU		Fort

KINGÉROP

ide de dérogation à l'article L,411∙1 du Code de l'Enviro

Dossier de de

81

de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Env

Dossier



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

TOTAL STREET				Statut nicheur	Annexe I		Statut r	national		Statut ré	gional	
Espèces	Ingérop 2018	Airele 2012	Cortège de rattachement	sur la zone d'étude	Directive Oiseaux	Protection nationale	LR nicheur France	LR hivernant France	LR migrateur France	LR nicheur Ile-de- France	Dét. ZNIEFF	Enjeu écologique
Corneille noire Corvus corone	×	×		Visiteur non nicheur	-		LC	NA d		LC		Faible
Faisan de colchide Phasianus colchicus	×			Visiteur non nicheur	-		LC			LC		Faible
Faucon crécerelle Falco tinnunculus	×		Milieux ouverts à semi-ouverts	Visiteur non nicheur	-	Oui	NT	NA d	NA d	NT		Faible
Faucon hobereau Falco subbuteo		×		Visiteur non nicheur	-	Oui	LC		NA d	NT		Faible
Pigeon ramier Columba palumbus	×	х		Possible	-		LC	LC	NA d	LC		Faible

Léaende :

EN = En Danger : VU = vulnérable : NT = quasi menacée : LC = préoccupation mineure : DD = données insuffisantes Statuts nicheurs

LC = préoccupation mineure : DD = données insuffisantes Statuts hivernant et migrateur :

> NA = non applicable, espèce non soumise à évaluation car : (b) = présente de manière occasionnelle ou marginale, et non observée chaque année

(c) = régulièrement présente en hivernage ou en passage, mais présence non significative

(d) = régulièrement présente en hivernage ou en passage, mais manque de données disponibles



82



AMÉNAGEMENT DES DISSISSISSISSISSES EN EN MONDÉTOUR

Le tableau précédent montre que 9 espèces à enieu fort ont été recensées, ainsi que 3 espèces à enieu modéré. Les autres espèces sont relativement communes et largement réparties aux niveaux national et régional

La répartition par cortège des espèces à enjeux fort et modéré est la suivante

- Milieux boisés : 2 espèces à enieu fort et 1 espèce à enieu modéré :
- Milieux buissonnants, friches et lisières : 3 espèces à enieu fort et 2 espèces à enieu modéré :
- Zones humides et milieux aquatiques : 1 espèce à enjeu fort ;
- Milieux anthropiques : 3 espèces à enjeu fort ;
- Milieux ouverts à semi-ouverts : les enjeux sont faibles pour toutes les espèces de ce

4.9.1. Cortège des milieux boisés

Ce cortège est composé de 19 espèces, dont 16 présentent un statut de protection au niveau

Elles sont toutes potentiellement nicheuses sur la zone d'étude, sauf le Pinson du nord qui est un migrateur strict sur la région d'étude, et le Roitelet huppé qui a été détecté en hiver et pour leque l'habitat n'est pas des plus favorables pour la reproduction au niveau de la zone d'étude (pas ou très peu de conifères dans les boisements). L'enjeu de cette dernière espèce est donc faible, malgré son statut nicheur classé en « quasi menacé » à l'échelon national.

Les espèces à enjeu fort de ce cortège sont le Bouvreuil pivoine et la Tourterelle des bois, toutes les deux classées vulnérables sur la liste rouge nationale et quasi menacées sur la liste régionale. Ces deux espèces n'ont pas été recontactées lors des prospections de 2018, mais leur habitat de prédilection (boisements et lisières) est toujours présent sur la zone d'étude et sont donc possiblement présentes en période de nidification. On note également la présence de la Mésange à longue queue, espèce à enjeu modéré sur la zone d'étude.

Les autres espèces sont communes et largement réparties sur le territoire. Elles présentent des

4.9.2. Cortège des milieux buissonnants, friches et lisières

Ce cortège est composé de 7 passereaux tous protégés à l'échelon national. Ces piseaux ont tous été contactés en nériode de nidification, que ce soit lors des inventaires de 2012 et ceux de 2018 On note que la Eauvette des jardins l'Hypolaïs polyglotte et la Linotte mélodieuse n'ont pas été recontactées en 2018. Toutefois, leur habitat est touiours présent sur la zone d'étude et ces espèces restent possiblement nicheuses.

La Linotte mélodieuse présente un enieu fort, du fait de son statut d'espèce nicheuse vulnérable au niveau national et au niveau régional. Une baisse des effectifs a été constatée ces dix dernières années, aussi bien en France qu'à l'échelle européenne.

La Fauvette des jardine précente un enjeu fort car ses statute ennt au niveau national « quasi menanée » et au niveau rénional « vulnérable »

Le Pouillot fitis présente également un enieu fort marqué du fait de son statut d'espèce quasi menacée au niveau national et en danger au niveau régional où sa situation s'est particulièrement dégradée ces dernières années. Son habitat étant hien présent (fourrés, ieunes hoisements) et un individu avant été contacté en période de nidification, il est probablement nicheur sur la zone d'étude

L'Accenteur mouchet et l'Hypolaïs polyglotte présentent un enieu modéré du fait de leur statut d'espèces quasis menacées au niveau régional. Leur habitat est bien représenté sur la zone d'étude.

Les autres espèces du cortège sont relativement fréquentes et présentent des enjeux faibles

4.9.3. Cortège des zones humides et milieux aquatiques

Ce cortège est composé de 6 espèces dont 4 sont protégées au niveau national. Parmi ces espèces. 2 seulement ont été recontactées lors des inventaires de 2018 (Gallinule Poule d'eau et Héron cendré)

La Bouscarle de Cetti présente un enjeu fort du fait de son statut d'espèce quasi menacée au niveau national et vulnérable au niveau régional. C'est une espèce nicheuse sédentaire rare dans le département de l'Essonne. Elle est très liée aux milieux aquatiques et fréquente préférentiellement les végétations buissonnantes et arbustives riveraines des cours d'eau

KINGÉROP

83

inde de dérogation à l'article L.411-1 du

AMÉNAGEMENT DES DIEEUSEURS DES ILUS ET DE MONDÉTOUR

Elle a été contactée en 2012, en période de reproduction, au niveau de la phragmitaie située dans le quart sud-ouest de la zone d'étude. Les inventaires de 2018 n'ont pas permis de confirmer sa présence, mais son habitat est toujours présent (friche arbustive dense et phragmitaie), d'autant que le cours d'eau le plus proche n'est guère éloigné de la zone d'étude (1300 m au sud). L'espèce est donc considérée comme possiblement nicheuse sur la zone d'étude

La Mouette rieuse, malgré son statut défavorable nationalement (« quasi menacée ») présente un enjeu faible, car elle a seulement été observée de passage sur la zone d'étude (qui ne présente pas de milieux favorables à l'espèce).

Parmi les autres espèces du cortège, 2 sont possiblement nicheuses au sein des mares et plans d'eau urbains de la zone d'étude (Foulque macroule et Gallinule poule d'eau) et 2 autres ne sont que de passage (Grand cormoran et Héron cendré). Les enjeux concernant ces espèces sont faibles.

4.9.4. Cortège des milieux anthropiques

Ce cortège se compose de 12 espèces d'oiseaux, dont 7 sont protégées à l'échelon national. La majorité de ces espèces est possiblement nicheuse au sein des arbres et fourrés présents sur la zone d'étude, sauf le Pigeon biset (forme urbaine), le Martinet noir et l'Hirondelle rustique qui préfèrent nicher sur des bâtiments ruraux et/ou anciens (non représentés sur la zone d'étude). Ainsi, l'Hirondelle rustique qui présente pourtant un statut d'espèce « quasi menacée » au niveau national est classée en enjeu faible.

Le Chardonneret élégant, le Serin cini et le Verdier d'Europe présentent un enjeu fort, du fait de leur classement en espèce vulnérable sur la liste rouge nationale. Localement, les populations parviennent à se maintenir et ces espèces ne semblent pas menacées à l'échelon régional. Elles se sont bien adaptées aux espaces urbains (parcs, jardins) où elles trouvent les conditions favorables à la nidification (arbres, arbustes) et au nourrissage (prairies, friches, pelouses riches en plantes à

On note que le Serin cini n'a pas été recontacté lors des inventaires de 2018, mais il reste potentiellement présent sur la zone d'étude, son habitat étant toujours présent. Ces trois espèces sont possiblement nicheuses au sein des arbres et arbustes de la zone d'étude

Les autres espèces du cortège présentent un enjeu faible, au regard de leur abondance et de leur large répartition aussi bien nationale que régionale



Ce cortège regroupe les espèces liées aux espaces ruraux ouverts à semi-ouverts (cultures, prairies, haies bocagères et boqueteaux). Cinq espèces de ce cortège ont été notées au sein de la zone d'étude. Parmi elles, seul le Pigeon ramier est potentiellement nicheur au sein des arbres et arbustes

Le Faucon crécerelle est classé « quasi menacé » sur la liste rouge nationale et le Faucon hobereau (non recontacté en 2018) est « quasi menacé » en région lle-de-France. Toutefois, ces deux faucons ne nichent pas au sein de la zone d'étude. Le Faucon crécerelle a été observé en chasse au-dessus d'un délaissé routier et le Faucon hobereau n'a été observé que de passage (en vol au-dessus de la zone d'étude). L'enjeu lié à ces espèces est faible



Pinson du nord







Moineau domestique





Dossier (

Code de l'En

AMÉNAGEMENT DES DISSISSISSISSISSES EN EN MONDÉTOUR

4.11.2.3. Arbres gites

Parmi les espèces recensées en activité sur l'aire d'étude, deux espèces sont susceptibles d'utiliser les arbres pour leurs gîtes d'hivernage (la Pipistrelle commune et le Murin à moustaches). La fréquentation des gîtes arboricoles reste toutefois rare et ponctuelle pour ces espèces.

Les inventaires réalisés ont permis de recenser 13 arbres présentant un potentiel d'accueil pour ces chiroptères au sein de l'aire d'étude

- 7 arbres à potentiel fort (vieil arbre avec entrée de cavité visible, et/ou trous de pic, et/ou grosses branches mortes, et/ou écorce fortement décollée, le tout étant situé à une hauteur supérieure à 2 m);
- 5 arbres à potentiel moven (vieil arbre avec trous de pic. et/ou grosses branches mortes. et/ou écorce décollée. le tout étant situé à une hauteur inférieure à 2 m) :
- 1 arbre à potentiel faible (arbre encore sain d'aspect, mais présentant quelques branches mortes de faible diamètre et/ou du lierre recouvrant le tronc de manière importante et pouvant occulter d'éventuelles cavités).

L'ensemble de ces arbres alte potentiels sont situés au sein des parcelles boisées du sud-ouest de l'aire d'étude. Leur localisation est précisée sur la cartographie de la page suivante

La chênaie-charmaie localisée à l'extrême sud acqueille notamment bon nombre d'arbres de belles tailles. Même s'ils ne présentent pas tous un potentiel d'accueil dans l'immédiat (arbres sains ne présentant pas d'écorces décollées de branches mortes ou de trous apparents) ils sont susceptibles d'évoluer et d'offrir un potentiel d'accueil à court ou moyen terme pour les chauvessouris

des éclairages.

KINGÉROP



dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envi



4.11. Chiroptères

4.11.1. Diversité spécifique et activité

Les études acoustiques réalisées ont mis en évidence la présence de 4 espèces de chiroptères su

Tableau 20 : Chiroptères recensés sur la zone d'étude

Espèces	An. II Directive Habitat	Protection nationale	LR France	LR Ile-de- France	Dét, ZNIEFF	Enjeu écologique
Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)		Oui	NT	NT	Oui	Modéré
Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii)		Oui	LC	LC	Oui	Faible
Murin à moustaches (Myotis mystacinus)		Oui	LC	LC	Oui	Faible
Oreillard gris (Plecotus austriacus)		Oui	LC	DD	Oui	Faible

Ces quatre espèces de chauves-souris sont essentiellement d'affinité anthropophile et gitent souvent au sein des constructions humaines.

La Pinistrelle commune et la Pinistrelle de Kuhl ont été contactées sur la quasi-totalité des points d'écoute. Elles chassent au-dessus des plans d'eau artificiels du quartier résidentiel de la « Queue d'Oiseau », le long des linéaires d'arbres bordant la RD35, et le long des chemins forestiers du boisement situé au sud-ouest du ring des Ulis.

Le Murin à moustaches a été contacté à deux reprises en transit le long des mêmes chemins forestiers et l'Oreillard gris a été contacté une seule fois au niveau de la surface bitumée du secteur sud-ouest.

Ainsi, l'activité des chauves-souris est qualifiée de peu dense sur l'aire d'étude et seules les espèces inféodées aux milieux urbains (les deux espèces de pipistrelle) s'aventurent à proximité des routes et

KINGÉROP

4.10. Mammifères (hors chiroptères)

ions Airele 2012

Souscarle de Cetti

Pouillot fitte

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'étude faune-flore de 2012 (bureau d'études Airele) ont mis en évidence la présence de 6 espèces de mammifères sur la zone d'étude. Les prospections de terrain effectuées en 2018 ont permis de porter le total des espèces recensées à 8 espèces. essentiellement grâce à la détection d'indices de présence (fécès, restes de repas, empreintes).

Parmi les mammifères recensés sur la commune des Illis (selon la liste INPN). l'Ecureuil rouy n'a nas été contacté lors des sessions de 2012 et 2018 sur la zone d'étude. Toutefois son habitat est bien présent (boisements, parcs et jardin) et sa présence est très probable. Cette espèce figure donc à l'inventaire des mammifères (hors chiroptères) de la zone d'étude, présenté ci-dessous

Tableau 19 : Mammifères recensés sur la zone d'étude

Espèces	Ingérop 2018	Airele 2012	An. II Directive Habitat	Protection nationale	LR France	Ind. de rareté lle-de-France	Dét. ZNIEFF	Enjeu écologique
Chevreuil (Capreolus capreolus)	×	×			LC	С		Faible
Ecureuil roux (Sciurus vulgeris)	(Données Les Ulis			Oui	LC	С		Faible
Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)	×	×		Oui	LC	С		Faible
Lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus)	×	×			NT	С		Modéré
Mulot ind. (Apodemus sp.)	×				LC	-		Faible
Renard roux (Vulpes vulpes)	×	×			LC	С		Faible
Sanglier (Sus scrofa)	×	×			LC	С		Faible
Taupe d'Europe (Talpa europaea)		×			LC	С		Faible

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

LOCALISATION DE L'AVIFAUNE PATRIMONIALE

- Rareté lle-de-France : C = commun
- Liste Rouge : NT = quasi menacé ; LC = préoccupation mineure.

Le Lapin de garenne présente un enjeu modéré. Son statut est défavorable (« quasi menacé ») sur la liste rouge nationale, du fait du déclin de l'espèce observé sur le territoire national depuis plusieurs années. Ce déclin est lié à la diminution d'habitats favorables disponibles.

Le Mulot découvert sous une plaque à reptile n'a pas pu être identifié. Une photo de la face ventrale aurait pu permettre de distinguer Apodemus sylvestris (espèce commune) d'Apodemus flavicollis (espèce plus rare), mais seule une photo vue de dos a pu être réalisée avant que l'animal ne s'enfuie. Etant donné le milieu de l'observation (à l'interface de la surface bitumée et de la friche buissonnante, au niveau du quart sud-ouest de la zone d'étude) et la très petite taille de l'individu observé, il s'agit probablement du Mulot sylvestre (Apodemus sylvestris). En effet, le Mulot à collier (A. flavicollis) fréquente essentiellement les boisements matures.

Parmi la liste des mammifères présents sur la zone d'étude, deux espèces sont protégés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe.





Mulot ind., sous une plaque à reptiles

Empreintes de Chevreuil

de de

de de

Dossier

ıde de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envi

Dossier de de

85

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR



INGÉROP

de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Envir

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviro

Seul le Lézard des murailles avait été observé lors des études menées en 2012. Les prospections réalisées en 2018 ont permis de recenser 4 espèces de reptiles sur la zone d'étude. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 21 : Reptiles recensés sur la zone d'étude

Espèces	Ingérop 2018	Airele 2012	An. II Directive Habitat	Protection nationale	LR France	Ind. de rareté lle-de-France	Dét. ZNIEFF	Enjeu écologique
Coronelle lisse (Coronella austriaca)	×			Art. 2	LC	AR	x	Modéré
Lézard des murailles (Podarcis muralis)	х	×		Art. 2	LC	С		Faible
Orvet fragile (Anguis fragilis)	×			Art. 3	LC	С		Faible
Trachémyde écrite (Trachemys scripta)	×			-	NA a	-		Faible

Légende

- Rareté Ile-de-France : C = commun ; AR = assez rare.
- Liste Rouge: LC = préoccupation mineure, NA a = non applicable (espèce introduite).

La Coronelle lisse est considérée comme assez rare en région lle-de-France et constitue une espèce déterminante de ZNIEFE. Elle présente un enieu modéré. Cette espèce a été contacté à plusieurs reprises (adulte et immature) au piveau du boisement et de la friche buissonnante situés. sur le quart sud-ouest de la zone d'étude. La présence d'un jeune individu, rencontré au niveau de sites de dépôts sauvages, atteste de la reproduction de l'espèce sur (ou à proximité immédiate) de la zone d'étude.

L'espèce et son habitat (zones de reproduction et de repos) sont protégés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Le Lézard des murailles qui constitue d'ailleurs une proje potentielle pour la Coronelle lisse est également bien présent sur le secteur. Il est facilement observable lorsqu'il profite des placettes d'héliothermie que lui offrent les espaces ouverts hordés de zones refuges (haies huissons dénôts de gravats etc.)

L'espèce et son habitat (zones de reproduction et de repos) sont protégés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des rentiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

L'Orvet franile est le rentile le plus fréquemment contacté lors des inventaires réalisés en 2018. Les dispositifs d'abris artificiels (plaques à rentiles) ont bien fonctionné vis-à-vis de la détection de cette espèce. Il arrive fréquemment que plusieurs individus soient découverts sous une même plaque. La friche buissonnante située dans le quart sud-ouest de la zone d'étude lui est particulièrement favorable

Les individus de cette espèce sont protégés au titre de l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

La Trachémyde écrite (plus communément nommée « Tortue de floride ») est une espèce introduite et ne présente pas d'enieu particulier. Une carapace a été retrouvée en bordure d'un plan d'eau artificiel, au sein du parc urbain bordant le quartier résidentiel de « la Queue d'Oiseau »





Orvets fragiles sous une plaque à reptiles



89

Code

ogation à l'article

ide de dér

Dossier de demai

Dossier de de

Code

큥

de de dérogation à l'article



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

4.13. Amphibiens

Seule la Grenouille verte avait été observée lors des études menées en 2012. Les prospections réalisées en 2018 ont permis de recenser 4 espèces d'amphibiens sur la zone d'étude. Elles sont

Espèces	Ingérop 2018	Airele 2012	An. II Directive Habitat	Protection nationale	LR France	Ind. de rareté lle-de-France	Dét. ZNIEFF	Enjeu écologique
Grenouille agile (Rana dalmatina)	×			Art. 2	LC	С		Faible
Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus)	×			Art. 3	LC	С		Faible
Grenouille commune (Pelophylax kl. esculentus)		х		Art. 5	NT	С		Faible
Rainette verte (Hyla arborea)	×			Art. 2	NT	AR	x	Modéré
Triton palmé (Lissotriton helveticus)	×			Art. 3	LC	С		Faible

Légende

INGÉROP

- Rareté Ile-de-France : C = commun ; AR = assez rare.
- Liste Rouge : LC = préoccupation mineure, NT = quasi menacée.

La Rainette verte est « quasi menacée » selon la liste rouge nationale, est assez rare en région llede-France et déterminante de ZNIEFF. Elle présente donc un enjeu modéré. Des têtards ont été recensés dans une mare au sein du boisement occupant le quart sud-ouest de la zone d'étude. L'espèce et son habitat (zones de reproduction et de repos) sont protégés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

La quasi-totalité des mares forestières recensées au niveau du quadrant sud-ouest de la zone d'étude abrite des populations de Triton palmé et constituent également des lieux de reproduction

pour la Grenouille agile, pour laquelle des pontes, puis des têtards ont été inventoriés au cours des différentes sessions d'inventaire. Ces deux espèces sont communes et largement réparties nationalement et régionalement. Leur enjeu est faible.

La Grenouille agile et son habitat sont protégés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de

Pour le Triton palmé, seuls les individus sont protégés au titre de l'article 3 du même arrêté.

Le complexe des grenouilles vertes (Pelophylax sp.) est représenté par deux espèces sur la zone d'étude : la Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus) et le klepton (Grenouille commune - P. kl. esculentus). Ces espèces sont notamment présentes au sein des plans d'eau artificiels du parc urbain bordant le quartier résidentiel de « la Queue d'Oiseau ». La Grenouille commune, malgré son statut « quasi menacée » sur la liste rouge nationale est largement répartie et commune en lle-de-France. L'enjeu pour les espèces du complexe des grenouilles vertes est faible.

Pour la Grenouille rieuse, les individus sont protégés au titre de l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Pour la Grenouille commune, l'article 5 du même arrêté interdit la mutilation, ainsi que l'utilisation à des fins commerciales des individus prélevés dans le milieu naturel.





Têtard de Rainette verte

KINGÉROP



LOCALISATION DE L'HERPETOFAUNE

Rainette verb

Grenouille rieus

Triton palmé

Lézard des mu

Orvet fragil

Aire d'étude

Coronelle lisse

4.14.1. Lépidoptères rhopalocères

Les inventaires menés en 2012 ont recensé 12 espèces de papillons de jour. Les prospections réalisées en 2018 ont porté cet inventaire à 24 espèces, présentées dans le tableau suivant

Tableau 23 : Lépidoptères rhopalocères recensés sur la zone d'étude

	Ingérop	Airele	Annexe. II	Fran	ice		Région Ile-d	e-France		Enjeu
Espèces	2018	2012	Directive Habitat	Protection nationale	LR France	Protection régionale	LR régionale	Indice de rareté	Dét. ZNIEFF	écologique
Amaryllis (Pyronia tithonus)		х			LC		LC	С		Faible
Aurore (Anthocharis cardamines)	×				LC		LC	С		Faible
Azuré des nerpruns (Celastrina argiolus)	×	х			LC		LC	С		Faible
Belle-dame (Vanessa cardui)		х			LC		LC	cc		Faible
Carte géographique (Araschnia levana)	×				LC		LC	AC		Faible
Citron (Gonepteryx rhamni)	х				LC		LC	С		Faible
Demi-deuil (Melanargia galathea)	×	х			LC		LC	С		Faible
Flambé (Iphiclides podalirius)	х				LC	Oui	NT	AC	×	Modéré
Machaon (Papilio machaon)	x	х			LC		LC	С		Faible
Grand Mars changeant (Apatura iris)	×				LC		LC	PC	×	Modéré
Petit Mars changeant (Apatura ilia)	х				LC		LC	PC	×	Modéré
Myrtil (Maniola iurtina)	x	х			LC		LC	CC		Faible
Paon du jour (Aglais io)	х	х			LC		LC	cc		Faible
Piéride du chou (Pieris brassicae)	x	х			LC		LC	С		Faible
Piéride du lotier (Leptidea sinapis)	х				LC		LC	AC		Faible
Piéride du navet (Pieris napi)	х	х			LC		LC	С		Faible
Robert le diable (Polygonia c-album)	х	х			LC		LC	CC		Faible
Petit sylvain (Limenitis camilla)	×				LC		LC	AC		Faible



	Ingérop	Airele	Annexe. II Directive Habitat	Fran	се		Enjeu			
Espèces	2018	2012		Protection nationale	LR France	Protection régionale	LR régionale	Indice de rareté	Dét. ZNIEFF	écologique
Sylvaine (Ochlodes sylvanus)	х				LC		LC	AC		Faible
Tabac d'Espagne (Argynnis paphia)	×				LC		LC	С		Faible
Thècle du prunier (Satyrium pruni)	х				LC		VU	AR	х	Fort
Tircis (Pararge aegeria)	x	х			LC		LC	cc		Faible
Petite tortue (Aglais urticae)	x				LC		LC	cc		Faible
Vulcain (Vanessa atalanta)	×	х			LC		LC	CC		Faible

- Rareté lle-de-France : CC = très commun ; C = commun ; AC = assez commun ; PC = peu commun ; AR = assez rare.
- Liste Rouge : LC = préoccupation mineure ; NT = quasi menacée ; VU = vulnérable.

KINGÉROP

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Enviror

93



AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

La Thècle du prunier possède un statut « vulnérable » selon la liste rouge régionale et est déterminante de ZNIEFF. Elle est de plus considérée comme assez rare en Ile-de-France. L'espèce présente un enjeu fort. Quelques imagos ont été recensés dans la friche arbustive présente dans le quadrant sud-ouest de la zone d'étude. Cette friche à prunellier, aubépine et cornouiller constitue un habitat optimal pour l'espèce qui peut y accomplir l'ensemble de son cycle biologique.

Le Grand mars changeant et le Petit mars changeant possèdent un statut de « préoccupation mineure » sur les listes rouges nationale et régionale. Ils sont toutefois considérés comme peu communs en Ile-de-France et déterminants de ZNIEFF. Ces deux espèces présentent un enjeu modéré. Un imago de chaque espèce a été contacté au sein du boisement présent dans le quart sud-ouest de la zone d'étude, qui constitue un habitat favorable pour ces deux espèces. Le Grand mars changeant pond essentiellement sur les saules et le Petit mars changeant s'accommode

Le Flambé possède un statut « quasi menacé » sur la liste rouge régionale. Il est considéré assez commun en lle-de-France et est déterminant de ZNIEFF. Il présente un enjeu modéré. L'espèce est protégée à l'échelon régional au titre de l'arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France, complétant la liste nationale (Version consolidée au 19 avril 2007). Un individu a été observé le long d'une allée forestière, au sein du boisement présent dans le quart sud-ouest de la zone d'étude.

L'espèce pond ses œufs sur les arbustes et arbres de la famille des rosacées. L'habitat du Flambé sur la zone d'étude correspond vraisemblablement à la friche arbustive située directement au nord du lieu d'observation, les prunelliers étant particulièrement appréciés par l'espèce. Cette friche constitue donc un habitat favorable à la fois pour la Thècle du prunier et pour le Flambé.

Les autres espèces de papillons recensées sur la zone d'étude sont relativement ubiquistes, communes et bien réparties nationalement et régionalement. L'enjeu pour l'ensemble de ces espèces est faible.













Petit mars changeant

ogation à l'article L.411-1 du Code de l'En ide de dér de dem Dossier

AMÉNAGEMENT DES DIEEUSEURS DES ÎU IS ET DE MONDÉTOUR

4.14.2. Odonates

Les inventaires menés en 2012 ont recensé 5 espèces de libellules. Les prospections réalisées en 2018 ont porté cet inventaire à 9 espèces, présentées dans le tableau suivant

Tableau 24 : Odonates recensés sur la zone d'étude

				Fran	ce	,	Réaion Ile-de	-France		
Espèces	Ingérop 2018	Airele 2012	Annexe. II Directive Habitat	Protection nationale	LR France	Protection régionale	LR régionale	Indice de rareté	Dét. ZNIEFF	Enjeu écologique
Agrion élégant (Ishnura elegans)		х			LC		LC	CC		Faible
Agrion jouvencelle (Coenagrion puella)	×	x			LC		LC	С		Faible
Anax empereur (Anax imperator)	×	х			LC		LC	С		Faible
Leste brun (Sympecma fusca)	×				LC		LC	AC	×	Modéré
Libellule déprimée (Libellula depressa)	×	x			LC		LC	С		Faible
Libellule à quatre taches (Libellula quadrimaculata)	×				LC		LC	AC	×	Modéré
Orthétrum réticulé (Orthetrum cancellatum)		x			LC		LC	С		Faible
Petite nymphe au corps de feu (Pyrrhosoma nymphula)	×				LC		LC	AC		Faible
Sympétrum sanguin (Sympetrum sanguineum)	х				LC		LC	С		Faible

- Rareté lle-de-France : CC = très commun ; C = commun ; AC = assez commun
- Liste Rouge : LC = préoccupation mineure.

KINGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

Le cortège des odonates recensé est typique des eaux stagnantes. Certaines libellules inventoriées sont très communes et colonisent toutes les formes de pièces d'eau stagnantes, même saumâtres (Anax empereur, Libellule déprimée, Petite nymphe au corps de feu, notamment) Aucune espèce de libellule protégée n'a été recensée sur l'aire d'étude.

Le Leste brun et la Libellule à quatre taches sont déterminants de ZNIEFF en région lle-de-France et présentent un enjeu modéré.

Le Leste brun colonise principalement les eaux stagnantes et peu polluées. La présence de végétation hélophytique est importante pour les larves qui vivent à faible profondeur au sein de la

La Libellule à quatre taches se trouve au sein des eaux stagnantes et parfois faiblement courantes. Les larves vivent sur les sédiments ou sur les débris végétaux qui s'accumulent au fond de l'eau. Elles sont sensibles à la pollution.







Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environn

4.14.3. Orthoptères

Les inventaires réalisés en 2018 ont nermis de recenser 11 espèces d'orthoptères sur la zone d'étude. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 25 : Orthoptères recensés sur la zone d'étude

		Fran	ice	lle-de-	France		
Espèces	Annexe. II Directive Habitat	Protection nationale	LR nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	LR IDF (éval. 1998-2017)	Enjeu écologique
Aïolope émeraudine (Aiolopus thalassinus thalassinus)			4			LC	Faible
Criquet des pâtures (Chorthippus parallelus parallelus)			4			LC	Faible
Criquet duettiste (Chorthippus brunneus brunneus)			4			LC	Faible
Criquet vert-échine (Chorthippus dorsatus)			4			LC	Faible
Conocéphale bigarré (Conocephalus fuscus)			4			LC	Faible
Decticelle cendrée (Pholidoptera griseoaptera)			4			LC	Faible
Gomphocère roux (Gomphocerippus rufus)			4			LC	Faible
Leptophye ponctuée (Leptophyes punctatissima)			4			LC	Faible
Méconème fragile (Meconema meridionale)			4			LC	Faible
Oedipode turquoise (Oedipoda caerulescens caerulescens)			4	Oui		LC	Faible
Phanéroptère méridional (Phaneroptera nana)			4			LC	Faible



4 : Priorité 4 au sein du domaine némoral (espèce non menacée en l'état actuel des connaissances).

Les orthoptères recensés sont relativement communs en France et en IIe-de-France. Aucune espèce n'est inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEEE d'Ile-de-Erance

Les cortèges représentés sont les suivants

- Fourrés et lisières (Decticelle cendrée, Gomphocère roux, Leptophye ponctuée, Méconème franile Phanérontère méridional)
- Milieux herbacés mésophiles à méso-hygrophiles (Criquet des pâtures, Criquet duettiste, Criquet vert-échine. Conocéphale bigarré) :
- Milieux pionniers, à faible recouvrement végétal (Alolope émeraudine, Œdipode turquoise).

L'Œdipode turquoise est protégé à l'échelon régional au titre de l'arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France, complétant la liste nationale (Version consolidée au 19 avril 2007). Il est commun et présente un enjeu faible. Il a été recensé au niveau de la surface bitumée présente dans le quadrant sud-ouest de la zone d'étude. Cette zone constitue un habitat de substitution pour l'espèce, qui y trouve des conditions favorables pour le développement d'une petite population. Son habitat naturel optimal n'est pas représenté sur l'aire d'étude (milieu pionnier naturel à faible recouvrement végétal).





Œdipode turquoise





KINGÉROP

KINGÉROP

99

Dossier de demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'Environ

INGÉROP

AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

4.14.4. Coléoptères saproxyliques

La recherche d'insectes patrimoniaux divers, et notamment de coléoptères saproxyliques, a permis de détecter les restes d'un Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) prédaté au sein du boisement du quart sud-ouest de la zone d'étude

Tableau 26 : Coléontères canzovuliques recensée our la zone d'étude

		France	lle-de-	France	
Espèces	Annexe. II Directive Habitat	Protection nationale	Protection régionale	Dét. ZNIEFF	Enjeu écologique
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	Oui				Faible

Le Lucane cerf-volant est un coléoptère d'intérêt communautaire relativement commun en France qui n'est ni protégé, ni déterminant de ZNIEFF. Il présente un enjeu faible

L'habitat de cette espèce est essentiellement constitué par les bocages et boisements de feuillus. La nonte a lieu au niveau de souches d'arbres morts ou dénérissant (essences feuillues uniquement surtout le chêne). La larve, saproxylophage, se développe ensuite dans le système racinaire, puis l'adulte émerge au début de l'été, après 5 à 6 ans de développement larvaire



Lucane cerf-volant prédaté

Aucun autre coléoptère saproxylique, ni aucun arbre accueillant potentiellement le Grand capricome n'a été recensé sur l'aire d'étude.

oqation à l'article L,411-1 du Code de l'Em ande de dér de dema Dossier

Ind. H - Juin 2021





AMÉNAGEMENT DES DIFFUSEURS DES ULIS ET DE MONDÉTOUR

4.15. Synthèse des enjeux écologiques

Emprise du proj

L'aire d'étude est en grande partie incluse en contexte urbain et caractérisée par une mosaïque d'habitats constituée de milieux anthropiques, de formations végétales subspontanées (secteurs aménagés non entretenus, recolonisés par des friches herbacées et arbustives et/ou par des boisements rudéraux) et de boisements de feuillus plus anciens.

Ainsi, en termes d'habitats naturels, l'essentiel du secteur nord de l'aire d'étude est occupé par des milieux urbains à faible enieu écologique (parcs, jardins, boisements rudéraux, talus routiers, etc.). Le quart sud-ouest de l'aire d'étude est quant à lui colonisé par des friches arbustives et des milieux boisés qui accueillent une flore et une faune plus diversifiés. On note également la présence de quelques patchs de végétation caractéristique de zone humide et de quelques mares forestières. L'enjeu écologique de l'ensemble de ces habitats naturels reste toutefois intrinsèquement faible.

En termes d'enjeux écologiques floristiques notables, on relève :

- La présence de belles stations de Drave des murailles (Draba muralis) au niveau des talus routiers de la RN118, au nord de l'aire d'étude. Cette espèce est très rare en région lle-de-France et protégée régionalement. Elle présente un enieu écologique fort :
- Le Plantain d'eau à feuilles lancéolées (Alisma Janceolata) présent au sein d'une mare forestière. Cette espèce, non protégée, est rare en région IIe-de-France et présente un enieu modéré.

Parmi les 49 espèces d'oiseaux recensées, 36 sont protégées. Elles sont réparties au sein de cinq cortèges principaux :

- Milieux boisés : 2 espèces à enjeu fort (Bouvreuil pivoine et Tourterelle des bois non protégée) et 1 espèce à enieu modéré (Mésange à longue queue) :
- Milieux buissonnants, friches et lisières : 3 espèces à enjeu fort (Linotte mélodieuse, Fauvette des jardins et Pouillot fitis) et deux espèces à enjeu modéré (Accenteur mouchet et Hypolaïs polyglotte);
- Zones humides et milieux aquatiques : 1 espèce à enjeu fort (Bouscarle de Cetti)
- Milieux anthropiques : 3 espèces à enjeu fort (Chardonneret élégant, Serin cini et Verdier
- Milieux ouverts à semi-ouverts : les enjeux sont faibles pour toutes les espèces de ce

Huit espèces de mammifères (hors chiroptères) ont été recensées au sein de l'aire d'étude. Parmi

- 1 espèce à enjeu modéré, mais non protégée (Lapin de garenne)
- 2 espèces protégées à enjeu faible (Hérisson d'Europe et Ecureuil roux).

Quatre espèces de chiroptères ont été recensées en activité au sein de l'aire d'étude : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, le Murin à moustaches et l'Oreillard gris. Du fait du déclin marqué depuis plusieurs années, la Pipistrelle commune est quasi menacée en France et en région lle-de-France, et présente un enjeu modéré. La Pipistrelle de Kuhl et le Murin à moustaches sont plus communs. Le statut de l'Oreillard gris n'est pas connu régionalement. Ces trois espèces présentent

Quatre espèces de reptiles ont été recensées sur l'aire d'étude. Parmi elles, la Coronelle lisse présente un enjeu modéré. Les 3 autres (Lézard des murailles, Orvet fragile et Trachémyde écrite) présentent un enjeu écologique faible. Les statuts de protection de ces espèces sont les suivants :

- La Coronelle lisse, le Lézard des murailles et leurs habitats (zones de reproduction et de repos) sont protégés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 ;
- Seuls les individus de l'Orvet fragile sont protégés au titre de l'article 3 de l'arrêté du 19. novembre 2007 :
- La Trachémyde écrite est une espèce introduite et ne présente pas de statut de protection.

Cinq amphibiens ont été inventoriés au sein de l'aire d'étude. Parmi ces espèces, la Rainette verte présente un enjeu modéré. Les 4 autres espèces présentent un enjeu faible (Grenouille agile, Grenouille commune, Grenouille rieuse et Triton palmé). Les statuts de protection de ces espèces sont les suivants

- . La Rainette verte, la Grenouille agile et leurs habitats (zones de reproduction et de repos) sont protégés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 ;
- Pour la Grenouille rieuse et le Triton palmé, seuls les individus sont protégés au titre de l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 ;
- Pour la Grenouille commune, l'article 5 du même arrêté interdit la mutilation ainsi que l'utilisation à des fins commerciales des individus prélevés dans le milieu naturel.



e

Dossier (

de l'Envi

Code

ide de dérogation à l'article L.411-1 du

Dossier de de

97